Nations Unies S/PV.8743



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8743e séance
Mercredi 11 mars 2020, à 10 heures
New York

Président :	M. Zhang Jun	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	Mme Craft
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Djani
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique

Lettre datée du 26 février 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/161)

20-06353 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

Paix et sécurité en Afrique

Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique

Lettre datée du 26 février 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/161)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Algérie, Angola, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Japon, Kenya, Maroc, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, du Soudan et du Togo.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : Mme Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, au nom du Secrétaire général António Guterres; S. E. Mme Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom de M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine; et M. Abdoulaye Mar Dieye, Sous-Secrétaire général et Conseiller spécial de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, au nom de l'Administrateur.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/161, qui contient une lettre datée du 26 février 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à Mme DiCarlo.

Mme DiCarlo (*parle en anglais*) : Je félicite la République populaire de Chine d'avoir organisé cette importante séance.

Aujourd'hui, l'Afrique va de l'avant avec ses propres objectifs de progrès, de paix et de prospérité. Sur l'ensemble du continent, les pays se développent et relèvent des défis structurels complexes, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La société civile, les communautés et les gouvernements collaborent comme jamais auparavant. L'ONU est pleinement déterminée à appuyer ces efforts, et des progrès importants ont déjà été réalisés dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Toutefois, le continent reste vulnérable aux menaces qui pèsent sur sa paix et sa sécurité, entravent son développement économique et portent atteinte aux droits de l'homme et à l'état de droit. Parmi ces menaces figure celle du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui continue de se développer dans diverses parties du continent, malgré les efforts que nous déployons pour la prévenir et la combattre aux niveaux national, régional et international. Les Chabab restent la menace la plus persistante pour la sécurité en Somalie et en Afrique de l'Est, malgré l'intensification des opérations militaires contre ce groupe ces dernières années. Les groupes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et à Al-Qaida collaborent dans le but de commettre des attentats de plus en plus sophistiqués en Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger. L'EIIL continue également à opérer en Libye malgré ses récentes défaites, et il restructure et renforce les groupes qui lui sont affiliés en Afrique orientale, australe et centrale.

Au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, l'État islamique du Grand Sahara, ainsi que Boko Haram et sa faction dissidente, la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », continuent de terroriser les populations locales et d'attaquer les forces de sécurité. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler le souvenir des dizaines de milliers de victimes africaines du terrorisme et pour exprimer ma solidarité avec les gouvernements et les populations touchés. Le terrorisme laisse des cicatrices profondes et durables, et les victimes et les rescapés ont besoin non seulement de protection,

mais aussi d'une chance de trouver l'apaisement par la justice et du réconfort en vue de reconstruire leur vie.

Nous savons que les femmes sont touchées par la violence, notamment l'esclavage sexuel, de manière disproportionnée. Tout comme la misogynie est au cœur des stratégies de nombreux groupes terroristes, les femmes doivent être au centre de notre action.

La Conférence régionale africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, coorganisée par l'ONU et le Gouvernement kényan à Nairobi en juillet dernier, a donné un nouvel élan aux efforts communs que nous déployons pour comprendre et combattre le terrorisme en Afrique. Comme l'a affirmé le Secrétaire général, nous ne saurions lutter contre le terrorisme sans nous attaquer à ses causes profondes. La menace du terrorisme découle souvent des problèmes liés au développement, à la situation humanitaire, aux droits de l'homme et à la sécurité que les groupes terroristes essaient d'exploiter. Par conséquent, les solutions militaires et de sécurité ne suffisent pas.

Nous devons remédier à la pauvreté, à la faiblesse de la gouvernance, aux tensions intercommunautaires, à l'inégalité de genre, au chômage des jeunes, aux activités illicites telles que le trafic d'armes et la traite des personnes, et à l'utilisation des nouvelles technologies et des médias sociaux aux fins de recrutement, de provocation et d'incitation. Nous devons également mieux comprendre les menaces qui pèsent sur chaque pays et sous-région, ainsi que les besoins prioritaires qui leur sont propres. Il n'existe pas de solution passe-partout. Il est essentiel d'adopter des approches globales et inclusives faisant intervenir tous les acteurs du Gouvernement et de la société.

Le terrorisme n'ayant pas de frontières, une coopération multilatérale forte est nécessaire pour le prévenir et le combattre. L'ONU reste déterminée à rassembler les États Membres en vue du partage des meilleures pratiques, des compétences spécialisées et des ressources en matière de lutte contre le terrorisme. L'ONU travaille en étroite collaboration avec les organisations africaines et les États Membres pour promouvoir une application globale et équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous avons apporté notre appui à l'élaboration de stratégies régionales de lutte contre le terrorisme au Sahel et en Afrique centrale et australe, et nous soutenons la mise en œuvre de la stratégie adoptée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour la Corne de l'Afrique et la Tanzanie.

À la demande des États Membres, nous appuyons également les initiatives dirigées et prises en main par les Africains dans des domaines thématiques prioritaires, s'agissant notamment de protéger les cibles vulnérables; d'empêcher les déplacements des terroristes; d'élaborer des mécanismes de coordination aux fins de l'application de la loi; de renforcer les capacités d'enquête et de prévention des États Membres en ce qui concerne les cyberattaques; de collaborer avec les parlementaires en vue de la mise en œuvre des obligations pertinentes en matière de lutte contre le terrorisme, de la promotion de la coopération Sud-Sud et du respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance qu'il y a à apporter un appui à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui peut jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le terrorisme, en particulier dans la zone des trois frontières – Mali, Niger et Burkina Faso. Une stratégie améliorée et ciblée, qui peut permettre de réduire considérablement la menace terroriste, a été présentée lors du sommet de Pau, convoqué en janvier par le Président Macron. Je réitère l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle appuie fermement les efforts du G5 Sahel.

Le terrorisme est une menace multidimensionnelle, évolutive et omniprésente. J'encourage les États Membres et nos partenaires à profiter du prochain examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et de la Semaine de la lutte contre le terrorisme pour renforcer nos efforts et nos partenariats.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie Mme DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Mohammed.

Mme Mohammed (*parle en anglais*) : Au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, je tiens tout d'abord à féliciter votre délégation, Monsieur le Président, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et à vous remercier d'avoir invité un représentant de l'Union africaine à prendre la parole lors du débat très important et opportun d'aujourd'hui. Vous pouvez également compter sur notre soutien alors que nous nous employons à renforcer le partenariat entre la Chine et l'Afrique dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Nous félicitons votre

délégation d'avoir mené à bonne fin les négociations sur la déclaration du Président qui sera adoptée dans le courant de la journée.

La séance d'aujourd'hui se tient en effet à un moment où le terrorisme et l'extrémisme violent prennent une ampleur et une intensité sans précédent sur le continent africain et au-delà. Outre le Sahel, le bassin du lac Tchad et la Corne de l'Afrique, le terrorisme s'étend désormais à d'autres parties du continent auparavant épargnées par cette menace. La Secrétaire générale adjointe DiCarlo en a parlé de façon approfondie.

Nous ne pouvons pas passer sous silence le fait que ces régions sont aujourd'hui en guerre – une véritable guerre dans laquelle des dizaines de soldats et de civils meurent presque chaque semaine. Des milliers d'enfants ont vu leurs écoles fermées soit parce qu'elles ont été détruites, soit parce que les enseignants et les élèves ont dû fuir. Les populations ont perdu leurs maisons et leurs moyens de subsistance, tandis que les infrastructures de base ont été détruites, annulant les progrès réalisés en matière de développement et compromettant les perspectives d'avenir des populations de ces régions pour les décennies à venir.

Dans le même temps, les groupes terroristes utilisent des outils de plus en plus sophistiqués. La réalité est que la technologie est une arme à double tranchant à laquelle nous devons faire face au fur et à mesure qu'elle se perfectionne, comme nous avons pu le constater avec l'emploi de drones par les terroristes. Les groupes terroristes ont également amélioré leurs méthodes de recrutement, en utilisant des plateformes en ligne et en tirant profit des vulnérabilités structurelles, telles que la pauvreté, les divisions ethniques et religieuses et les idéologies politiques qui se font concurrence. Les groupes extrémistes et autres groupes criminels utilisent les médias sociaux et les plateformes de recrutement en ligne pour diffuser leur propagande radicale auprès du grand public dans différentes langues.

Nous devons également reconnaître que la sophistication des groupes terroristes ne s'arrête pas à leurs stratégies de radicalisation et de recrutement. Au fil des ans, ils se sont transformés en gouvernements parallèles bien organisés, fournissant des services et agissant dans certains cas comme juge, jury et bourreau.

Le terrorisme alimente également les violences intercommunautaires. Nous avons vu par le passé comment les groupes terroristes ont exploité les tensions entre les communautés dans plusieurs pays.

Compte tenu de leur complexité, le terrorisme et l'extrémisme violent sur le continent africain ne se prêtent guère aux généralisations et à des solutions toutes faites. Les approches de l'Union africaine ont donc évolué en réponse à ces complexités. Dès 1992, l'Union africaine a pris des mesures pour lutter contre le terrorisme en adoptant des résolutions et des déclarations sur le renforcement de la coopération entre ses États membres. À la fin des années 90, le continent a reconnu la nécessité d'adopter une approche multidimensionnelle solide et a adopté en 1999 la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, qui prévoit notamment des mesures pour lutter contre le financement du terrorisme, renforcer l'action de la justice pénale contre le terrorisme et favoriser la coopération policière et judiciaire entre les États.

En 2004, la Convention a été complétée par un protocole, qui traite des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. C'était à l'époque de l'apparition de phénomènes de la piraterie et des enlèvements contre rançon en tant que nouvelles méthodes de financement des activités des groupes terroristes. Les institutions de l'Union africaine ont également continué de renforcer les capacités des services de renseignement, des forces de l'ordre et d'autres organes pour prévenir et combattre le terrorisme, conformément aux instruments et aux cadres de l'Union africaine. Ces institutions comprennent le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, le Comité des services de renseignement et de sécurité africains et, plus récemment, le Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine. En outre, les Processus de Nouakchott et de Djibouti sur le renforcement de la coopération sécuritaire dans les régions du Sahel et de l'Afrique de l'Est, établis sous l'égide de l'Union africaine, ont servi de catalyseurs pour encourager la coopération entre les services de renseignement des pays et régions concernés.

De plus, les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, telles que la Mission de l'Union africaine en Somalie et les coalitions de sécurité *ad hoc*, comme la Force multinationale mixte et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, ont démontré au reste du monde l'engagement de l'Afrique à éliminer le terrorisme. La communauté internationale doit donc comprendre qu'il est urgent de fournir à ces mécanismes un appui prévisible et durable à la hauteur des défis à relever. Dans ce contexte, je voudrais souligner trois points, basés sur notre expérience en Afrique.

Premièrement, face à ce fléau, nous reconnaissons plus que jamais que nous devons redoubler d'efforts pour lutter de manière intégrée et globale contre les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. Nous devons davantage mettre l'accent sur la prévention, tout en mettant en œuvre des mesures de sécurité et d'application de la loi, et en œuvrant à la stabilisation et à la reconstruction durables après un conflit.

Deuxièmement, nous devons faire davantage pour comprendre les raisons qui poussent les gens, en particulier les jeunes, à rejoindre les rangs des groupes extrémistes violents. Selon l'explication dominante et stéréotypée, il s'agit d'individus au chômage et marginalisés ayant succombé à l'attrait de leaders fanatiques charismatiques qui leur font miroiter des perspectives inédites. Or, les recherches menées sur le continent indiquent que ce n'est pas toujours le cas. En fait, il y a souvent une combinaison de facteurs, dont certains ne sont ni religieux ni idéologiques. Cela ne veut pas dire que l'idéologie et la religion ne jouent pas un rôle important dans de nombreux cas. Néanmoins, il est nécessaire d'apporter des réponses politiques spécifiquement conçues pour répondre aux réalités locales et à la multiplicité des facteurs, qu'ils soient économiques, ethniques, politiques ou religieux.

Troisièmement, en ce qui concerne la communauté internationale dans son ensemble, nous devons accorder plus d'attention aux facteurs qui dépassent le contexte local immédiat. Du conflit au Moyen-Orient à la montée de l'islamophobie et des groupes d'extrême droite en Occident, ces thématiques sont habilement intégrées dans la propagande des groupes extrémistes violents pour dépeindre une situation d'injustice mondiale et instiller la peur et la haine. Nous devons donc être garder à l'esprit que les conditions qui favorisent l'extrémisme violent doivent être traitées aux échelons tant local que mondial.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'engagement de l'Union africaine à assumer pleinement sa part de responsabilité dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Toutefois, nous devons également ne pas perdre de vue que la responsabilité repose sur nous tous et que nous devons agir collectivement pour faire face à ce fléau, qui non seulement sape la paix et la sécurité internationales, mais aussi les valeurs et les principes mêmes qui caractérisent depuis longtemps nos sociétés diverses et démocratiques. Tous les États Membres doivent continuer d'œuvrer de concert par le biais d'approches sans effets délétères, tenant compte des principes qui unissent notre communauté internationale et faisant preuve de solidarité et de responsabilité pour le bien-être immédiat et à long terme de toutes les sociétés du monde.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie Mme Mohammed de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Dieye.

M. Dieye (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je mettrai en exergue la nécessité de prévenir l'extrémisme violent par une approche fondée sur le développement durable et les droits de l'homme. Je montrerai comment l'ONU utilise cette approche pour lutter avec succès contre l'extrémisme violent en Afrique.

Nous sommes prêts à vous appuyer, Monsieur le Président, dans vos efforts pour soutenir la paix, la prospérité et le progrès en Afrique. Je voudrais tout d'abord affirmer avec force que les efforts en matière de développement se sont traduits par un renouveau économique, la paix et la prospérité sur le continent. Même les pays du Sahel présentent un potentiel de croissance économique important, puisqu'on prévoit une croissance de 6 % au Burkina Faso et au Niger, de 5,6 % au Tchad, de 3,6 % en Mauritanie et de 4,8 % au Mali. Tous les pays de la région se sont livrés à des examens nationaux volontaires lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et progressent dans la réalisation de nombreux objectifs de développement durable. N'oublions pas les progrès et les promesses de l'Afrique, et célébrons les investissements de développement qui les sous-tendent.

Pourtant, nous constatons que le continent africain est de plus en plus confronté à l'instabilité, notamment dans ce que l'on appelle aujourd'hui l'arc d'instabilité qui s'étend du Sahel à la Corne de l'Afrique en passant par la région du lac Tchad, avec des épicentres dans le triangle Liptako-Gourma, au centre du Mali, dans le bassin du lac Tchad et en Somalie. Au sein du système international, nous avons également des difficultés à faire face à cette instabilité, car les preuves empiriques manquent. Bien souvent, nous ne savons pas avec une certitude absolue quels sont les besoins spécifiques des communautés et des institutions, quelles sont les stratégies qui permettraient de répondre à ces besoins ni comment investir pour obtenir des résultats mesurables et durables.

C’est pourquoi le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide le système en investissant dans des recherches de qualité et des programmes fondés sur des preuves, qui nous permettent de prendre des mesures. Par exemple, notre approche de la prévention de l’extrémisme violent est basée sur une recherche révolutionnaire qui s’appuie sur des entretiens avec plus de 700 anciens membres de groupes extrémistes violents pour comprendre les moteurs du recrutement. Notre étude de 2017, intitulée *Sur les chemins de l’extrémisme violent en Afrique : moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs,* révèle que 55 % des recrues volontaires sont mécontentes de leurs conditions économiques; 83 % estiment que leur gouvernement ne protège les intérêts que d’une minorité; plus de 75 % n’ont aucune confiance envers les responsables politiques et les institutions chargées de l’application de la loi; beaucoup ont un faible niveau d’éducation; et la majorité des recrues viennent de régions frontalières ou périphériques qui sont marginalisées depuis des générations.

Dans ces espaces non gouvernés et négligés, qui sont des foyers de violence, les communautés n’ont pas accès à des services tels que l’éducation, les soins de santé, la justice et la sécurité, manquent de moyens de subsistance, ne peuvent influer sur les décisions qui touchent leur vie et n’ont pas les possibilités dont elles ont besoin pour s’épanouir. Tels sont les défis qui sous-tendent l’extrémisme violent.

En outre, notre rapport de 2019, intitulé *Femmes invisibles : dimensions sexospécifiques du retour, de la réhabilitation et de la réintégration,* indique que de nombreux groupes extrémistes violents en Afrique ont repris le message de l’autonomisation des femmes et de l’amélioration des conditions socioéconomiques. De nombreuses femmes qui rejoignent volontairement ces groupes sont attirées par ce message. Si nous ne nous attaquons pas à ces causes profondes de l’extrémisme violent, nous resterons confrontés au risque de voir se poursuivre le recrutement de femmes, y compris le réengagement de milliers de femmes revenues dans leur pays.

J’aimerais revenir sur l’importance de la prévention dans la lutte contre les causes profondes de l’extrémisme violent. De fait, investir dans la prévention est judicieux économiquement. Un rapport publié conjointement par la Banque mondiale et l’ONU montre que, pour chaque dollar investi dans la prévention, le coût du conflit était réduit de plus de 16 dollars sur le long terme. En investissant dans la prévention, un État se prémunit contre une perte annuelle de 2 à 8 % de son produit intérieur brut. Et pourtant, la majeure partie du financement concerne non pas la prévention ou la consolidation de la paix, mais les interventions en cas de crise. D’après un rapport publié par l’Organisation de coopération et de développement économiques en 2018, à peine 2 % de l’aide publique au développement des pays fragiles sont consacrés à la prévention, et 10 % seulement vont à la consolidation de la paix.

Les investissements ont également tendance à se concentrer de manière excessive sur les approches axées sur la sécurité, alors même que nous savons qu’elles recèlent le risque d’intensifier l’extrémisme violent. Nos études ont montré que, pour 71 % des personnes qui rejoignent des groupes extrémistes violents, l’élément déclencheur est d’avoir vécu des violations des droits humains commises par les forces de l’ordre.

Une approche de l’extrémisme violent exclusivement axée sur la sécurité ne tient aucun compte des éléments probants ayant établi ce qui doit être fait pour relever efficacement ce défi. Nous savons que des solutions consacrées au développement sont nécessaires pour remédier aux causes profondes avérées de l’extrémisme violent, et nous savons qu’elles sont efficaces. Les données dont nous disposons montrent que le dialogue favorise un important changement d’attitude et de comportement chez les personnes issues de groupes politiques, religieux et sociaux différents. Il est possible – nous l’avons fait – de démontrer empiriquement que les projets intégrant le soutien psychosocial, la formation qualifiante et l’éducation réduisent les tendances extrémistes chez les jeunes tout en renforçant la tolérance au sein des communautés. Les données dont nous disposons montrent qu’investir dans l’autonomisation des femmes et dans l’égalité des genres favorise la paix et la sécurité.

Une approche intégrée et équilibrée de la sécurité et du développement est donc nécessaire pour relever efficacement les défis posés par l’extrémisme violent. Les interventions dans le domaine de la sécurité doivent viser à renforcer la sécurité humaine, en réparant le contrat social entre l’État et la société là où il s’est étiolé et en consolidant le capital social des communautés là où il s’est dégradé, ces deux éléments se combinant pour consolider la cohésion sociale. Fondamentalement, il s’agit de favoriser l’appropriation communautaire, d’investir durablement dans le capital humain, de renforcer les mécanismes de gouvernance régionale et de donner un coup de fouet à la prospérité économique

en augmentant les investissements aux niveaux local, national et régional.

Le PNUD est un leader mondial en matière d'appui à la lutte contre les causes profondes de l'extrémisme violent. Nous fournissons des solutions de développement qui s'inscrivent en complément des mesures de sécurité grâce à une prévention globale de la pratique de l'extrémisme violent, qui inclut des projets aux niveaux régional et national, couvrant désormais 34 pays.

Notre projet régional pour l'Afrique dans le cadre du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent a, depuis 2015, appuyé 21 pays du continent. D'après les études publiées dans le rapport intitulé *Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique*, le projet régional du PNUD est réputé pour être un leader d'opinion, un partenaire de confiance et un innovateur en matière de prévention de l'extrémisme violent en Afrique. Le projet conclut que la volonté politique de collaborer à des activités de prévention transfrontalière est indispensable pour remédier aux effets de débordement. Le philosophe chinois Lao Tseu disait que les chevaux de la guerre naissent sur les frontières. Négliger ses frontières mène les États à la guerre et à l'extrémisme violent.

Au PNUD, nous chérissons l'importance du partenariat. Nous croyons en une démarche intégrée des Nations Unies. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi qu'avec d'autres membres du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. Nous veillons également à une collaboration étroite avec les membres de la société civile, du secteur privé et des organisations confessionnelles.

Je voudrais, pour conclure, dire que nous félicitons l'Union africaine de son soutien visionnaire à la campagne visant à faire taire les armes d'ici à 2020, qui promeut la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique par la maîtrise des armes illégales. Nous félicitons l'Union africaine d'avoir reconnu la nécessité d'adopter des démarches impliquant la société tout entière pour lutter contre la violence sous toutes ses formes. Nous invitons le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à unifier les partisans des diverses perceptions et interprétations du concept de prévention de l'extrémisme violent.

Nous appelons également tous les États Membres à investir avec force dans un développement et une prévention qui tiennent compte des risques, et à intensifier ces approches, afin de lutter durablement contre l'extrémisme violent en s'attaquant à ses causes profondes. Le système des Nations Unies continuera avec détermination à jouer le rôle qui lui revient en appui à l'Afrique.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Dieye de son exposé et d'avoir évoqué les idées philosophiques de Lao Tseu.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2020/5.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La Chine remercie les intervenants, à savoir la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, qui s'est exprimée au nom du Secrétaire général António Guterres; l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, qui a pris la parole au nom du, Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat; et M. Abdoulaye Mar Dieye, Sous-Secrétaire général et Conseiller spécial de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, qui s'est exprimé au nom de l'Administrateur.

Le terrorisme est l'ennemi commun de tous les peuples du monde. À l'heure actuelle, le contexte dans lequel s'inscrivent les efforts antiterroristes internationaux est complexe et malaisé. La menace du terrorisme est telle qu'elle n'épargne aucun pays. Ce qui touche un pays touche tous les pays. L'Afrique, continent affichant le potentiel de développement le plus marqué, a été profondément touchée par le terrorisme et l'extrémisme violent ces dernières années. Si les problèmes anciens persistent, des menaces nouvelles sont apparues.

De plus en plus, l'Afrique est en première ligne dans la riposte mondiale face au terrorisme. Les organisations terroristes, profitant des instabilités constatées dans certaines parties du continent, se sont infiltrées et répandues sur le continent, troublant la stabilité régionale

et le développement socioéconomique et compromettant globalement la paix et la sécurité mondiales. Il incombe à la communauté internationale de prendre des mesures rapides, efficaces et coordonnées visant à aider les pays africains à être mieux placés pour remédier aux menaces terroristes, grâce à des capacités, des ressources et des moyens renforcés, dans le but d'éradiquer une fois pour toutes les foyers de terrorisme et de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme de manière globale et intégrée.

Dans cet esprit, la Chine prend note de la déclaration présidentielle S/PRST/2020/5 que nous venons d'adopter, qui porte sur le renforcement des capacités, les formations, l'échange de meilleures pratiques et de données d'expérience, ainsi que sur une coordination interne accrue entre les organismes des Nations Unies. Cette déclaration reflète les principaux points de consensus auxquels nous sommes parvenus. La Chine estime qu'elle est susceptible de nous donner des orientations essentielles pour les prochaines mesures que nous prendrons. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons appliquer des normes uniformes dans tous les domaines et forger un consensus sur la lutte contre le terrorisme. Combattre le terrorisme en Afrique est un élément important de la lutte mondiale contre le terrorisme. S'agissant d'aider l'Afrique à combattre ce fléau, la communauté internationale doit appliquer des normes uniformes en matière de lutte antiterroriste. Toutes les activités terroristes doivent être combattues sans relâche, quels que soient l'étendard des terroristes, les pays ciblés par leurs actes ou les tactiques qu'ils emploient. Il faut se garder d'associer le terrorisme à une religion ou une ethnie donnée.

La Chine est favorable à ce que l'ONU joue un rôle de coordination central s'agissant d'aider les États africains à renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme et de faire de ce renforcement une priorité. Nous sommes pour que la communauté internationale fournisse une assistance aux pays africains pour lutter contre le terrorisme sans aucune condition politique.

Deuxièmement, nous devons adopter une approche globale et nous attaquer au terrorisme et à l'extrémisme à la racine. Le sous-développement socioéconomique est un facteur majeur de l'essor et de la propagation du terrorisme et de l'extrémisme dans certaines parties de l'Afrique. De nombreux pays africains sont confrontés à toute une série de problèmes dans les domaines de l'infrastructure, du développement, de la lutte contre la pauvreté, de l'emploi, de l'éducation, de la santé publique et de la protection sociale. Il incombe à la communauté internationale d'aider les pays africains à poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'instaurer une paix et une stabilité durables fondées sur le développement économique, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des moyens de subsistance des populations.

Une attention particulière doit être accordée à l'éducation et à l'emploi des jeunes Africains. Les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui ont tous fait part de problèmes dans ce domaine. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que les jeunes Africains ne tombent sous l'influence pernicieuse des idéologies extrémistes. Durant le Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, la Chine a lancé huit initiatives importantes, dont la plupart visent à aider et former les jeunes Africains afin qu'ils soient mieux éduqués et puissent plus facilement trouver un emploi.

Troisièmement, nous devons respecter de manière systématique le principe d'une prise en main et d'une direction africaines. Lorsqu'elle aide l'Afrique à lutter contre le terrorisme, la communauté internationale doit aider les pays africains à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Lorsqu'elle fournit une aide en matière de lutte contre le terrorisme, la communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays concernés, prendre pleinement en compte les vues et les idées des pays africains et des organisations régionales, appuyer leurs priorités, faire preuve de compassion face à leurs craintes et leurs préoccupations, et s'efforcer de régler les problèmes les plus urgents aux yeux des pays concernés. Il est particulièrement important d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités et leurs moyens de lutter contre le terrorisme, à améliorer le partage d'informations, à lutter contre les combattants terroristes étrangers, mais aussi à lutter contre le financement du terrorisme et l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. Nous espérons que la mise en œuvre sur le terrain des mesures pertinentes énoncées dans la déclaration présidentielle sera possible.

Quatrièmement, nous devons permettre aux organisations régionales de jouer leur rôle et créer des synergies en matière de lutte contre le terrorisme. Les pays africains ne peuvent lutter seuls contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique. L'Union africaine et

les autres organisations régionales et sous-régionales compétentes ont une connaissance plus approfondie des pays de la région et de leurs besoins en matière de lutte contre le terrorisme. Elles sont idéalement placées pour contribuer à régler les problèmes du continent. La Chine souhaite que les pays africains se rassemblent pour renforcer leurs moyens et lutter de concert contre la menace du terrorisme. Nous continuerons d'appuyer l'initiative de l'Union africaine, Faire taire les armes d'ici 2020.

Nous espérons que l'ONU renforcera sa coordination et sa coopération avec l'Union africaine et les autres organisations régionales et sous-régionales, aidera les pays africains à appliquer concrètement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, améliorera la mise en commun des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience, et travaillera en synergie. La Chine attache une grande importance aux préoccupations des pays africains et se tient fermement aux côtés des pays africains et des organisations régionales, qui mènent une lutte inlassable contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Par l'intermédiaire du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, nous fournissons un appui financier aux programmes de formation de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme en Afrique. Au Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, que j'ai déjà mentionné, nous avons décidé de créer le Forum Chine-Afrique sur la paix et la sécurité et le Fonds Chine-Afrique pour la coopération en matière de paix et de sécurité afin d'appuyer la coopération en matière de paix et de sécurité entre mon pays et le continent africain. Nous avons, par l'intermédiaire de l'Union africaine, contribué à hauteur de 300 millions de yuans aux opérations de lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel ainsi qu'au développement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Nous continuerons d'équiper les pays africains et de leur fournir une assistance pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme, dans toute la mesure de nos moyens. La Chine est prête, en collaboration avec le reste de la communauté internationale, à appuyer la lutte des pays africains contre le terrorisme et l'extrémisme et à continuer de contribuer activement à la paix, à la stabilité et au développement en Afrique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je tiens avant toute chose à remercier tout particulièrement la présidence chinoise du Conseil d'avoir convoqué le présent débat sur un sujet aussi critique et préoccupant, qui mérite toute notre attention et notre engagement. Nous nous félicitons de la présence et des paroles de Mme Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, ainsi que des exposés de Mme Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et de M. Abdoulaye Mar Dieye, Sous-Secrétaire général et Conseiller spécial de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

La détérioration dramatique de la sécurité en Afrique de l'Ouest, en particulier dans les États de la région du Sahel – le Burkina Faso, le Mali et le Niger – du fait de la violence causée par le terrorisme est tout simplement alarmante. Le niveau de violence a en effet été multiplié par cinq par rapport à 2016, avec plus de 4 000 morts signalés en 2019, selon les estimations officielles connues. De conserve avec la communauté internationale, la République dominicaine condamne dans les termes les plus fermes les attaques terroristes qui ont causé ces morts regrettables, et elle présente ses plus sincères condoléances aux familles des victimes et exprime sa solidarité aux pays touchés. Un si grand nombre de morts injustifiées appelle d'urgence notre attention sur la nécessité de prendre, sans délai, des mesures audacieuses fondées sur une réflexion approfondie permettant non seulement d'évaluer les limites de ces États s'agissant de lutter efficacement contre la présence de groupes terroristes et la menace qu'ils posent ainsi que contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme sur leurs territoires, en tant qu'élément supplémentaire qui exacerbe les conflits dans la région, mais surtout d'en déterminer les causes profondes, les espaces et les partisans.

Nous devons accorder une attention particulière à la collaboration et aux liens dangereux qu'établissent les groupes terroristes entre eux, mais aussi avec les syndicats de la criminalité transnationale organisée, qui se consacrent au trafic de drogue, d'armes, de personnes et de biens culturels, à la piraterie et à l'exploitation illégale des ressources naturelles, entre autres crimes. C'est une véritable synergie du mal qui affaiblit la structure

des États, freine leur développement et dénature leur tissu social.

C'est pourquoi, comme toujours et tout particulièrement dans le contexte de la paix et de la sécurité en Afrique, nous plaidons pour une participation vaste et active des femmes à l'élaboration de stratégies intégrées de lutte contre les causes structurelles de la crise sécuritaire ainsi qu'à la définition de mesures de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conscients que nous sommes du rôle que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, la consolidation de la paix et la gestion des situations d'après conflit.

Il importe également de renforcer le rôle des jeunes, en particulier dans la prise de décisions, et de répondre à leurs besoins, car ils représentent la grande majorité de la population. Cela nécessitera une approche globale associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, y compris les organisations de la société civile, en faveur des efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme, grâce à la création de perspectives de développement, telles que l'éducation et l'emploi, et à la mise en place de garanties minimales de gouvernance et de sécurité.

D'autre part, la menace que représente le nombre important de combattants terroristes étrangers qui retournent dans leur pays d'origine ou se réinstallent dans des pays tiers, étant ainsi à la disposition de groupes terroristes, reste préoccupante et représente un immense défi pour les pays africains, tant en termes de ressources que de logistique. À cet égard, nous demandons instamment un appui international continu pour renforcer leurs capacités dans de nombreux domaines, notamment en matière de poursuites judiciaires, de réadaptation et de réinsertion.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme exige l'application intégrale et effective des résolutions pertinentes, y compris celles sur la prévention et la répression du financement du terrorisme, ainsi que de toutes les mesures de sanctions à l'encontre des personnes, groupes, entreprises et entités y associés. C'est dans ce domaine que la collaboration entre les États et le soutien des organisations sous-régionales et régionales sont indispensables.

Nous saluons donc les efforts et les progrès accomplis à cet égard par les pays africains, l'Union africaine et d'autres entités sous-régionales et régionales, ainsi que l'appui continu des entités compétentes du système des Nations Unies.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à la délégation chinoise pour l'initiative qu'elle a prise d'organiser un débat du Conseil de sécurité consacré à la question urgente de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique. Nous tenons à remercier les auteurs des exposés présentés aujourd'hui, Mme DiCarlo, Mme Fatima Mohammed et M. Abdoulaye Mar Dieye, pour leurs interventions. Nous nous associons à la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2020/5), qui a été établie avec célérité par nos collègues chinois. De concert avec les autres membres du Conseil, nous réaffirmons notre solidarité avec les efforts légitimes que déploient les gouvernements des pays du Sahel, du bassin du lac Tchad et de la Corne de l'Afrique pour lutter contre la menace du terrorisme. En même temps, nous voudrions souligner que les difficultés et les menaces contre la sécurité dont nous discutons aujourd'hui deviennent malheureusement tout aussi pertinentes pour l'ensemble du continent africain.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos sincères condoléances aux familles et aux amis des civils, des militaires et des membres des forces de l'ordre des pays africains qui ont perdu la vie dans la vague de violence et de terrorisme qui a balayé le continent ces derniers mois.

Les répercussions dévastatrices de l'extrémisme et du terrorisme sont aujourd'hui particulièrement évidentes en Afrique de l'Ouest, où le nombre de crimes terroristes a considérablement augmenté en quelques années seulement. La situation est compliquée par un certain nombre de forces radicales qui s'associent à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), sa transformation en un vaste réseau terroriste clandestin et la création de nouvelles entités régionales qui lui sont affiliées. À cet égard, la déclaration du Président du Conseil adoptée aujourd'hui souligne la nécessité d'une mise en œuvre complète des sanctions du Conseil de sécurité contre les cellules de l'EIIL en Afrique de l'Ouest, au Grand Sahara et en Libye.

À la suite de la défaite militaire de l'EIIL en Syrie et en Iraq, l'afflux de combattants terroristes étrangers en Afrique a augmenté. En prétendant être des migrants et des réfugiés, ils mènent des activités de sabotage et de recrutement et propagent l'idéologie extrémiste et terroriste parmi les jeunes et les groupes vulnérables. Nos collègues occidentaux promeuvent régulièrement de

nombreux projets d'assistance technique pour les pays africains sur la base du concept politisé de la prévention de l'extrémisme violent. À cet égard, nous voudrions faire quelques observations.

Premièrement, toute assistance technique dans ce domaine ne doit être fournie qu'à la demande des États concernés. Il convient aussi de garder à l'esprit que tous les États ne disposent pas de mécanismes de prévention dans lesquels les acteurs non étatiques jouent un rôle prépondérant. À l'évidence, la société civile doit participer à la prévention de l'extrémisme et du terrorisme. Par exemple, le clergé, les personnalités influentes, les médias, les établissements d'enseignement et les organisations sportives apportent une contribution importante à l'exécution de cette tâche. Cependant, tout cela sera vain si les organismes gouvernementaux ne coordonnent pas de tels efforts, en reconnaissant leur responsabilité première dans le maintien de la sûreté publique. Je ne m'attarderai pas en détail sur les approches russes visant à prévenir la propagation de l'idéologie terroriste, puisque ce thème fera l'objet d'une séance d'information publique distincte, organisée conjointement avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, le 16 mars.

Deuxièmement, lors de l'évaluation des besoins d'aide extérieure des États de la région, la priorité doit être accordée à la mise en œuvre des conventions et protocoles universels de lutte contre le terrorisme et des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que des instruments régionaux. Dans ce contexte, nous prenons note des efforts déployés par l'Union africaine. En outre, nous invitons les États de la région à examiner de plus près la Convention de Shanghai pour la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, un texte novateur qui est ouvert à l'adhésion de toutes les parties intéressées.

Troisièmement, conformément à la déclaration du Président du Conseil adoptée aujourd'hui, les États et les organisations internationales compétentes doivent adopter une démarche équilibrée pour analyser les conditions propices à la propagation du terrorisme, en accordant autant d'attention aux facteurs internes qu'aux facteurs externes. Il est évident que le règlement des problèmes socioéconomiques, y compris la réduction du chômage, contribuerait à éliminer les terreaux fertiles du terrorisme. En même temps, comme je l'ai déjà signalé et comme l'indique à juste titre la déclaration du Président du Conseil, la montée actuelle du terrorisme est largement due au phénomène des combattants terroristes étrangers et à l'expansion des grands groupes terroristes, c'est-à-dire à des raisons externes. En fait, ces facteurs sont bien plus nombreux. Dans le passé, certains pays n'ont pas tenu compte du fait que les tentatives d'établir un système de « chaos géré » seraient inévitablement suivies d'une perte de contrôle de la situation. La destruction de l'État en Libye a déterminé la nature de la menace terroriste actuelle en Afrique. Il est évident qu'il est difficile de parler de progrès dans la lutte contre le terrorisme dans la région sans parler de progrès dans la reconstruction de ce pays.

On ne saurait non plus ignorer le contexte libyen s'agissant de la tâche prioritaire que constitue la lutte contre les flux d'armes vers les terroristes, conformément au document adopté aujourd'hui. Dans son dernier rapport sur les armes légères et de petit calibre (S/2019/1011), le Secrétaire général s'est dit très préoccupé par un détournement massif d'armes vers les pays du Sahel et au-delà, qui a pour origine les stocks libyens. En d'autres termes, cet afflux n'a pas diminué, même neuf ans après le début de la guerre civile en Libye. Malheureusement, tous les pays ne partagent pas la même préoccupation au sujet de ce problème.

Pour conclure, je voudrais signaler que la Russie suit de près l'évolution de la situation dans des régions clefs de l'Afrique. Nous fournissons déjà une assistance militaire et technique appropriée à un certain nombre de pays ainsi qu'une formation à du personnel militaire et de police. Nous appelons la communauté internationale à unir ses efforts pour fournir une assistance technique aux pays africains et à la concentrer sur les aspects réellement importants de la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en anglais*) : Je remercie les auteurs des exposés, Mme Rosemary DiCarlo, l'Ambassadrice Fatima Mohammed et M. Dieye, de leurs précieuses interventions.

Je fais la présente déclaration au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir le Niger, l'Afrique du Sud et la Tunisie, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

D'entrée de jeu, nous tenons à remercier la Chine d'avoir choisi de se concentrer sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique pendant sa présidence actuelle du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de l'adoption de la déclaration du Président du Conseil de sécurité sur cette question (S/PRST/2020/5), qui témoigne des efforts unifiés déployés par le Conseil pour aborder et combattre ce fléau.

Le terrorisme et l'extrémisme violent continuent de figurer parmi les menaces les plus graves contre la stabilité et le développement de l'Afrique. Cette menace se manifeste par des attaques à petite et à grande échelle contre les civils et les infrastructures. Dans de nombreux cas, elle évolue pour se transformer en des affrontements armées ouvertes et sans précédent en termes d'échelle et d'impact entre les groupes terroristes et les institutions de sécurité des États, faisant des centaines de tués et de mutilés, ainsi que des milliers de déplacés vivant dans des conditions humanitaires précaires, perturbant les activités économiques dans les régions touchées, instillant la peur chez les populations, créant la confusion et, par-dessus tout, épuisant les capacités déjà limitées des institutions publiques et des forces gouvernementales.

Il est important de noter que les groupes terroristes en Afrique, bien que principalement mus par des visées locales, ont pactisé avec des groupes qui existaient au-delà du continent, comme en atteste l'émergence d'Al-Qaida et des affiliés locaux de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)., pour réaliser leurs desseins en Afrique. Ces dynamiques ont de graves répercussions sur le continent, avec les tentatives de l'EIIL de refaire surface dans des territoires africains, en particulier dans la région du Sahel, alors qu'ils sont chassés de l'Iraq et de la Syrie.

En effet, les combattants terroristes étrangers se réinstallent de plus en plus dans le continent. Ils sont essentiellement attirés par les zones de conflit et les territoires où la présence du gouvernement est faible, notamment le long de frontières poreuses. Ils tirent parti des griefs locaux, de la pauvreté et de l'absence de services publics et des services sécurité. Ils recourent à la force barbare contre les populations et se livrent à des activités criminelles transfrontières.

Bref, les groupes terroristes sont devenus un facteur clef d'instabilité en Afrique, exacerbant les conflits et augmentant leur complexité, défiant sérieusement l'autorité de l'État et menaçant la paix et la sécurité régionales et internationales. Certains groupes affiliés à 'Al-Qaida et à l'État islamique semblent travailler ensemble et coordonner des attaques pour s'emparer de vastes étendues de territoire.

La guerre en cours en Libye, appuyée par des acteurs étrangers qui continuent d'envoyer des armes et des combattants, alimente cette dynamique terroriste sur le continent et continue de renforcer les groupes terroristes et d'affecter la situation en Afrique, en particulier dans la région du Sahel. Nous appelons les États concernés à respecter leurs obligations et à s'abstenir de violer l'embargo sur les armes imposé à la Libye par le Conseil de sécurité. De même, nous appelons le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité en veillant au plein respect de ses résolutions connexes.

De même, les attaques récurrentes dont sont victimes aujourd'hui les populations des pays du Sahel, du bassin du lac Tchad et de la corne de l'Afrique doivent nous interpeller tous et nous inciter à agir pour maintenir la paix et la sécurité internationales avant qu'il ne soit trop tard.

Pas plus tard que dimanche dernier, un groupe terroriste a attaqué les villages de Dinguila et Barga dans le nord du Burkina Faso, tuant 43 personnes et blessant de nombreuses autres. Nous condamnons dans les termes les plus forts cette attaque terroriste. Nous exprimons nos plus sincères condoléances et notre sympathie aux familles des victimes et au peuple burkinabé, et exprimons notre solidarité et notre plein appui au Gouvernement burkinabé dans ses efforts de lutte contre le terrorisme.

Les États d'Afrique et les communautés africaines ont fait preuve d'une grande résilience et d'un grand courage face au terrorisme et à l'extrémisme violent. Cependant, la situation appelle la communauté internationale à renforcer d'urgence son action active et coordonnée en appui à ces efforts. À cet égard, nous voudrions souligner la nécessité d'autres actions dans les domaines suivants.

Premièrement, il est crucial de détecter et de perturber tous les moyens de soutien au terrorisme en Afrique, et à faire en sorte que les responsables en répondent, notamment la fourniture de ressources financières aux groupes terroristes, leur approvisionnement en armes, notamment en armes légères et de petit calibre, la facilitation du retour et de la réinstallation des combattants terroristes étrangers dans les zones de conflit, ainsi que l'exploitation de la religion pour radicaliser et recruter des jeunes et pour justifier le recours à la violence. Les programmes de renforcement des capacités doivent être renforcés afin de contrer les discours terroristes et d'empêcher l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour diffuser la propagande terroriste.

Deuxièmement, nous devons nous attaquer aux causes profondes du terrorisme et éliminer les conditions qui y sont propices en Afrique. Le terrorisme et la violence trouvent un terrain fertile, en particulier

dans des circonstances nationales ou régionales négatives, telles que des situations socioéconomiques précaires, la marginalisation, le manque d'éducation, le chômage, l'inégalité de genre, les violations des droits de l'homme, l'instabilité politique, les troubles sociaux et les conflits armés. Il importe donc que les États adoptent des stratégies globales et intégrées de lutte contre le terrorisme, en promouvant le développement durable, en luttant contre la pauvreté et les inégalités, en protégeant et en promouvant les droits de l'homme, en améliorant la gouvernance, notamment dans le secteur de la sécurité, en faisant la chasse à la corruption et en renforçant la participation et le leadership des jeunes et des femmes à tous les niveaux de prise de décision. Ces stratégies doivent adopter une approche à l'échelle du Gouvernement et de la société, notamment à travers des partenariats public-privé et une coopération avec les organisations de la société civile s'agissant de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures de lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, il est vital de lutter contre l'évolution des liens qui existent entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. L'efficacité opérationnelle des groupes terroristes dans la région est renforcée par la déconfliction et la collaboration entre eux et les groupes criminels, car tous deux utilisent les mêmes filières de contrebande et investissent dans des activités illicites lucratives, notamment le trafic d'armes, de drogues, de biens culturels et de ressources naturelles, ainsi que les enlèvements contre rançon, l'extorsion, le blanchiment d'argent et le vol.

Quatrièmement, il nous faut renforcer la capacité des États de prévenir les attaques contre des objectifs non protégés, en mettant en place des moyens efficaces pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'urgence et d'intervention afin de se protéger contre les dommages causés par les attaques terroristes contre des objectifs non protégés, d'enquêter sur eux, d'y réagir et de s'en relever.

Enfin, il nous faut améliorer la coordination interinstitutions et le partage d'informations aux niveaux bilatéral et régional, notamment en matière de sécurité et de gestion des frontières, de justice pénale, de données relatives au voyage et de coopération en matière de police et de renseignement. À cet égard, nous réaffirmons l'importance des efforts et des initiatives de l'Union africaine, notamment la campagne « Faire taire les armes », qui vise à parvenir à une Afrique exempte de conflit, à prévenir le génocide, à faire de la paix une réalité pour tous, et à débarrasser le continent des guerres et des conflits violents, des violations des droits de l'homme et des catastrophes humanitaires. Nous nous félicitons également de la coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme dans l'organisation de la Conférence régionale africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, qui s'est tenue à Nairobi en juillet 2019.

Nous saisissons cette occasion pour appeler à une coopération internationale plus solide et mieux coordonnée pour mettre en œuvre les mesures et les initiatives de lutte contre le terrorisme dans la région, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la coalition internationale pour le Sahel.

Enfin, nous réitérons notre détermination à ne ménager aucun effort pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur notre continent, et nous réaffirmons notre volonté de le faire conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le respect de nos obligations au titre du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés. Nous sommes disposés à coopérer avec nos partenaires et avec toutes les parties prenantes concernées aux fins d'une Afrique exempte de terrorisme et d'extrémisme violent.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Chine d'avoir organisé la présente séance sur un sujet extrêmement important, et nous nous félicitons vivement de l'adoption de la déclaration du Président (S/PRST/2020/5) aujourd'hui. En particulier, nous notons avec satisfaction qu'elle souligne l'importance d'une approche globale et de stratégies et de plans d'action régionaux, l'importance des droits de l'homme et de la lutte contre le recours à la violence sexuelle comme tactique de terrorisme, ainsi que l'importance d'établir des partenariats inclusifs et sérieux pour lutter contre le terrorisme, traduire les auteurs de ces actes en justice et prévenir l'extrémisme violent. Cette déclaration est pertinente non seulement pour l'Afrique mais aussi pour le reste du monde. Je remercie également les intervenants de leurs présentations très riches et très instructives.

Comme nous l'avons déjà entendu dans cette salle, la menace terroriste en Afrique évolue rapidement, et la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, notamment ceux qui reviennent dans leur pays, met en évidence les risques posés par les groupes

affiliés à Daech et à Al-Qaida, notamment au Mali, au Niger et au Burkina Faso. Nous constatons avec une vive satisfaction que l'ONU a inscrit le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et l'État islamique du Grand Sahara sur la liste des entités visées par les sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999).

Mais nous savons aussi que la menace du terrorisme ne connaît pas de frontières. C'est pourquoi le Royaume-Uni insiste sur l'importance de la coopération internationale et régionale pour identifier les menaces, renforcer les réponses et s'assurer que celles-ci sont conformes aux normes et règles internationales. Il est essentiel de disposer de mécanismes et de partenariats appropriés pour échanger des informations sur les complots et veiller à ce que les auteurs puissent être arrêtés, faire l'objet d'enquêtes et être poursuivis, conformément aux obligations juridiques nationales et internationales. Trop souvent, l'échange d'informations, même au sein des Gouvernements, est inadéquat, et encore plus entre les pays. Mais il existe une équation simple : plus on renforce l'échange d'informations et la coopération, moins le terrorisme gagne du terrain. Je crains que l'inverse ne soit également vrai. Les relations entre les pays peuvent être complexes, mais le terrorisme doit toujours être une cause commune.

Le Conseil de sécurité a mis en place un cadre solide de lutte contre le terrorisme. Les États Membres doivent continuer de mettre en œuvre les résolutions pertinentes. Nous soulignons le rôle important de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) s'agissant de collaborer avec les États pour renforcer le respect des obligations en matière de lutte contre le terrorisme et identifier les besoins en matière d'assistance technique. Nous encourageons le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres à donner suite aux recommandations de la DECT et à aider les États Membres à renforcer leurs capacités. Nous pensons que l'ONU doit continuer d'œuvrer à l'intensification des efforts de renforcement des capacités en Afrique, qui complètent également l'appui bilatéral fourni par les membres du Conseil et par d'autres États Membres de l'ONU.

Pour sa part, le Royaume-Uni appuie les projets de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme par l'intermédiaire de programmes bilatéraux dans des pays de toutes les régions d'Afrique, qui portent sur différentes dimensions de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent, notamment grâce à une coopération en matière de développement, de police, d'armée et d'autres formes de sécurité. Je voudrais donner quelques exemples à cet égard. En Afrique de l'Est, nous collaborons avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour construire des centres de détention en Somalie, conformément aux normes internationales, et nous apportons notre coopération pour renforcer les interventions en cas de crise et la protection des lieux de crime au Kenya. En Afrique de l'Ouest, nous collaborons avec les procureurs du Nigéria en ce qui concerne des affaires de lutte contre le terrorisme durant la phase préalable aux procès pour accroître le taux de condamnation, et nous avons apporté notre coopération en matière de sécurité aérienne.

Je voudrais également dire, si je puis me le permettre, qu'en tant que de Directeur de la sécurité nationale au sein du Ministère des affaires étrangères, j'ai supervisé les mesures prises par le Gouvernement suite aux attentats de Tunis et de Sousse, dans lesquels plus de 30 ressortissants britanniques ont été tués. Depuis lors, nous travaillons sans relâche avec nos amis tunisiens pour renforcer les capacités et appuyer leurs – et j'insiste sur le mot « leurs » – priorités en matière de sécurité. Ailleurs, nous travaillons également avec les membres des forces de l'ordre locales et les agents de la justice pénale dans différents pays africains pour constituer des dossiers solides sur la base d'éléments de preuve afin de traiter ces affaires de terrorisme par l'intermédiaire du système judiciaire, dans l'espoir que ces procédures aboutiront à des condamnation et des peines d'emprisonnement et en vue de mettre au point des réponses opérationnelles fondées sur l'état de droit.

Comme le souligne la déclaration du Président que nous avons adoptée aujourd'hui, la lutte contre le terrorisme n'est pas simplement une question de sécurité. Bien sûr, la sécurité est d'une importance vitale et, dans tous nos pays, il est essentiel que nous prenions des mesures de sécurité adéquates pour mettre fin aux attaques et arrêter les terroristes connus comme tels. Mais cela n'est pas suffisant en soi. Dans de nombreux pays, nous sommes confrontés au problème de la fourniture de services essentiels par des groupes terroristes dans certaines zones. Notre approche doit donc être axée sur la sécurité, mais doit également garantir la fourniture des services et avoir un impact positif sur les communautés.

Qu'en est-il des personnes que nos forces de sécurité n'ont pas été en mesure d'identifier individuellement

comme des terroristes ou des auteurs d'attentats terroristes? C'est là qu'intervient le programme de prévention, afin d'empêcher les individus de devenir des terroristes ou des extrémistes violents ou de les appuyer. À cet égard, je tiens à souligner un point soulevé par Rosemary DiCarlo : il n'existe pas de solution passe-partout. La prévention doit être avant tout une initiative locale, qui tient compte des facteurs locaux et qui est élaborée avec les communautés et les autorités locales. Ce qui fonctionne à Londres ne fonctionnera pas nécessairement à Manchester. Ce qui est nécessaire à Eastleigh ne le sera pas forcément à Mombasa.

J'ai dit tout à l'heure que la lutte contre le terrorisme était une cause commune, même lorsque les relations entre les pays sont tendues. Je peux dire, qu'en tant que Directeur de la sécurité nationale au sein du Ministère des affaires étrangères, j'ai également eu l'honneur de me rendre à Moscou, et que j'ai régulièrement discuté de cette question avec mes collègues russes. J'estime qu'il importe de poursuivre le dialogue et de collaborer en ce qui concerne les questions de lutte contre le terrorisme. Nous avons suffisamment de désaccords avec nos amis russes dans cette salle, et je ne vois pas l'utilité d'être également en désaccord sur cette question. Je ne répondrai donc pas aux points politiques soulevés par le représentant de la Russie. Mais après avoir écouté les préoccupations qu'il a exprimées, je voudrais rassurer nos amis russes sur le fait que la prévention de l'extrémisme violent - le programme de prévention - ne peut jamais être une approche imposée de l'extérieur. Elle ne peut fonctionner qu'en coopération avec les États, que ce soit au niveau national ou au niveau local, et il n'y a pas de dichotomie entre les deux. L'implication de l'État et la participation de la communauté ne doivent pas être considérées comme s'excluant mutuellement. J'espère que cela rassurera quelque peu quant à l'opinion du Royaume-Uni sur l'approche que nous tentons d'adopter.

Je voudrais conclure mon intervention en disant que la nature de la menace actuelle exige une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration, mais aussi une approche mobilisant l'ensemble de la société, sur la base des partenariats solides entre les Gouvernements, les communautés et les acteurs internationaux et régionaux. Mais nous savons aussi que les mesures qui portent atteinte aux droits de l'homme et qui opposent les citoyens à leur gouvernement peuvent exacerber les tensions et alimenter la radicalisation et le recrutement par des groupes terroristes. En dépit des préoccupations légitimes des États concernant le terrorisme, nous devons souligner que toutes les réponses doivent être proportionnées. Comme nous le répétons si souvent dans les résolutions du Conseil, les mesures prises ne doivent pas encourager l'association du terrorisme à une religion, nationalité, ou civilisation ni à un groupe ethnique. Non seulement c'est ce qu'impose la morale, mais c'est également l'approche la plus efficace. La stigmatisation ou la répression massive d'une minorité ou d'une religion ne peut qu'alimenter les griefs et favoriser un discours susceptible de radicaliser davantage les individus, aux niveaux local et mondial.

Enfin, je voudrais dire que la menace évolue en Afrique et que les terroristes du monde entier continuent d'adapter leurs techniques et leurs opérations. La situation évolue rapidement sur le continent, avec un extrémisme violent qui se propage au-delà des pays touchés par le terrorisme et des groupes naissants qui se forment dans de nouveaux endroits. Cela aura de lourdes conséquences à long terme, non seulement pour le continent, mais aussi pour la sécurité et la prospérité dans l'ensemble. Le Royaume-Uni restera aux côtés de ses partenaires et amis africains dans ce combat. C'est un combat que nous devons gagner.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir inscrit cette question très importante à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous avons entendu les exposés de nos trois excellents intervenants, qui ont brossé un tableau très sombre de la situation actuelle en matière de terrorisme. Mme Rosemary DiCarlo a parlé des Chabab, de Boko Haram, de l'État islamique d'Iraq et du Levant et des groupes affiliés à Al-Qaida. M. Abdoulaye Mar Dieye a parlé de l'arc d'instabilité. Et Mme Fatima Mohammed a dit que des régions entières sont en guerre, ce qui conduit à la destruction des infrastructures et des moyens de subsistance. Elle a également parlé des progrès réalisés sur le plan technologique par les terroristes, qui utilisent les techniques de drones, entre autres choses. Mme DiCarlo, ainsi que d'autres orateurs, dont M. José Singer Weisinger, ont parlé du nombre de morts, qui s'élève à plusieurs dizaines de milliers. Je suis d'accord avec Mme Mohammed qu'il existe des situations très complexes, qui nécessitent des solutions complexes – ou, comme l'indique la déclaration du Président S/PRST/2020/5, une approche globale.

En ce qui concerne ce que nous devons faire, les réponses fournies par les intervenants et les orateurs, en particulier le représentant du Royaume-Uni, vont toutes dans le même sens, à savoir la prévention. Il est

important de comprendre les raisons et les moteurs qui poussent des personnes, en particulier les jeunes, à rejoindre des groupes terroristes et extrémistes, afin de permettre ensuite aux sociétés et aux populations de résister au terrorisme et aux idéologies extrémistes. Qu'entendons-nous par sociétés résilientes? Il s'agit de sociétés qui respectent l'état de droit et les droits de la personne, sont inclusives, protègent les minorités au lieu de les marginaliser, garantissent une participation véritable des femmes et offrent des perspectives économiques. Comme l'a dit M. Dieye, nous n'investissons pas assez dans la prévention. Il nous a donné des statistiques sur les résultats obtenus en dépensant un dollar dans le domaine de la prévention, qui sont bien plus importants que ceux enregistrés lorsque des sommes considérables sont dépensées pour gérer des crises.

Bien entendu, l'approche à long terme visant à rendre les sociétés résilientes doit être complétée par le travail des forces de l'ordre et des secteurs de la sécurité qui luttent contre le terrorisme et poursuivent en justice les auteurs de ces actes. En outre, il est très important de savoir comment les forces de l'ordre travaillent et quelles méthodes elles utilisent et de veiller à ce qu'elles respectent les droits de la personne et l'état de droit. Je voudrais reprendre un chiffre cité par M. Dieye que nous devons garder à l'esprit : 71 % des personnes interrogées dans l'étude qu'il a mentionnée ont déclaré que l'action du Gouvernement, y compris les violations des droits de la personne et le non-respect des principes fondamentaux tels que l'état de droit, les avait poussées à rejoindre un groupe terroriste ou extrémiste violent. Les auteurs de l'étude du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) - *Sur les chemins de l'extrémisme violent en Afrique* - sont arrivés à la conclusion suivante :

> « Il est urgent de revoir de fond en comble les interventions axées sur la sécurité de l'État, afin notamment de mieux contrôler le respect des droits de l'homme, de la primauté du droit et de l'obligation de rendre compte de l'État ».

Nous devons prendre ce conseil très au sérieux. L'étude indique également que la marginalisation socioéconomique favorise la radicalisation, bien qu'elle tire la conclusion très importante selon laquelle la marginalisation socioéconomique n'est pas le principal moteur du terrorisme. En d'autres termes, la pauvreté ne conduit pas automatiquement au terrorisme. Pour autant, la prospérité ne met pas les sociétés et les personnes à l'abri du recrutement par les terroristes. Ainsi, je le répète : la clef réside dans la prévention, le respect de la dignité humaine et la création d'un environnement où les jeunes peuvent gagner leur vie, soutenir leur famille et avoir la possibilité de participer à la sphère socioéconomique et politique.

M. Dieye a aussi parlé de l'éducation de qualité dans son exposé. Dans son étude, le PNUD appelle à une éducation des enfants qui favorise « le développement de l'esprit critique et les valeurs de cohésion sociale, d'éducation à la paix et d'engagement civique ». À cet égard, ce que Mme Mohammed a dit dans sa déclaration sur le fait que des milliers d'écoles sont fermées est plutôt déprimant et extrêmement inquiétant car les espaces créés dans les écoles ne peuvent pas accueillir les enfants.

En outre, il est important d'intégrer l'égalité des genres et les questions de genre dans les efforts de lutte contre le terrorisme. Nous le disons souvent – nous l'avons d'ailleurs dit hier à propos de l'Afghanistan (voir S/PV.8742) –, l'égalité des genres et une participation véritable des populations à la prise de décisions et aux processus de paix sont cruciales. Il convient également d'évoquer la violence sexuelle. Nous nous souvenons tous des actes horribles commis par Boko Haram, un groupe qui a enlevé des centaines de jeunes filles. Une question qui était nouvelle pour moi à la lecture de l'étude, et que M. Dieye a mentionnée, est la radicalisation des femmes. C'est là aussi un point sur lequel nous devons nous pencher.

Je ne veux pas abuser du temps du Conseil. Nous devons nous employer à renforcer la coopération régionale. Cela est évident. L'Allemagne copréside le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, et nous participons activement à la coopération régionale, notamment avec le Groupe de cinq pays du Sahel, dont mon collègue français parlera plus en détail. En outre, nous travaillons sur les questions de désarmement et de contrôle des exportations d'armes, et nous encourageons l'initiative « Faire taire les armes ». Toutefois, ce qui reste le plus important, c'est l'action et la responsabilité nationales en matière de lutte contre le terrorisme et le respect des droits de la personne et du droit international humanitaire. Il est essentiel que les valeurs que nous démontrons en tant que gouvernements renforcent également notre crédibilité dans la lutte contre le terrorisme.

M. de Rivière (France) : Je tiens à remercier la présidence chinoise du Conseil pour l'organisation de ce débat qui porte sur une des priorités majeures de

la France, ainsi que Mme DiCarlo, Mme Mohammed et M. Dieye pour leurs interventions liminaires.

Alors que la menace terroriste persiste à travers le monde, le continent africain n’est pas épargné, il y est même de plus en plus exposé, que ce soit au Sahel, dans le bassin du lac Tchad, dans la Corne de l’Afrique mais aussi, désormais, dans certaines régions d’Afrique centrale et australe. Des groupes terroristes continuent de s’attaquer à l’autorité des États et aux populations civiles, et cette menace n’est pas séparée de la mouvance terroriste internationale. Les groupes terroristes qui opèrent sur le continent africain se raccrochent à Al-Qaida et à Daech et ont des liens avec les groupes criminels organisés.

Notre première priorité doit donc être de construire une approche globale de la lutte contre le terrorisme, en impliquant tous les acteurs et en répondant à toutes les causes du phénomène. À cet égard, je tiens une nouvelle fois à saluer la montée en puissance de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui, après 11 opérations en 2019, poursuit sa dynamique d’engagement opérationnel en coordination étroite avec l’opération Barkhane, notamment grâce à la mise en place d’un mécanisme de commandement conjoint à Niamey. Le renforcement de la coopération internationale, en particulier celle entre les États de la région, est un préalable essentiel à une approche concertée et efficace de la lutte contre le terrorisme.

Je tiens également à rappeler les résultats du sommet de Pau du 13 janvier dernier, qui a permis de réunir les chefs d’État des pays du G5 Sahel et leurs principaux partenaires multilatéraux – ONU, Union africaine et Organisation internationale de la Francophonie – et d’appeler au lancement de la Coalition pour le Sahel. Celle-ci a pour but de renforcer la coordination des efforts de la communauté internationale. Elle repose sur quatre piliers que sont la lutte contre le terrorisme, le renforcement des capacités sécuritaires des États du G5 Sahel, l’appui au redéploiement des services régaliens et l’aide au développement, afin de répondre à l’ensemble des causes du terrorisme. Enfin, notre engagement collectif s’étend aussi à la lutte contre les Chabab en Somalie et contre Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad, où nous soutenons les opérations déployées par nos partenaires africains à titre bilatéral et via l’Union européenne.

Au-delà de la réponse sécuritaire et de la restauration de l’autorité des États, c’est auprès de la population africaine que nous devons agir. Sans une action ciblée sur les populations les plus exposées à la menace terroriste – les femmes et la jeunesse –, nous ne pourrons traiter les causes profondes de cette menace et y répondre efficacement. Il y a cinq ans, le Conseil a reconnu avec la résolution 2242 (2015) le rôle des femmes dans la lutte contre l’extrémisme violent. Il est temps de traduire cette reconnaissance dans les faits. Par ailleurs, alors que près de la moitié de la population africaine aura moins de 25 ans en 2050, nous devons intégrer que les groupes terroristes recrutent parmi ces jeunes, lesquels sont parfois encore des enfants. Pour lutter contre ces embrigadements, la solution est, d’une part, l’éducation et, d’autre part, le développement socioéconomique.

Au-delà de l’éducation et du respect des droits de l’homme, il nous faut également lutter contre la diffusion de la propagande terroriste qui cible tout particulièrement les jeunes, en particulier sur Internet. L’Appel de Christchurch, lancé à Paris en mai 2019, apporte une contribution nouvelle et importante aux efforts engagés par notre pays dans la lutte contre l’utilisation d’Internet à des fins terroristes. Le Sénégal faisait partie des soutiens fondateurs et je suis heureux de voir que plusieurs autres ont rejoint l’Appel.

Enfin, tarir les sources de financement est un élément clef de la lutte contre le terrorisme. La résolution 2462 (2019) réaffirme les obligations des États de lutter contre le financement du terrorisme, mais également pour la première fois, propose des solutions pour construire l’équilibre nécessaire entre la pénalisation du soutien financier à des activités terroristes et la protection de l’espace humanitaire. Sa pleine mise en œuvre est une priorité.

La lutte contre le terrorisme, contre la radicalisation et contre l’extrémisme violent doit se faire dans le respect du droit international humanitaire, du droit des réfugiés et du droit des droits de l’homme. Nous refusons, par conséquent, l’instrumentalisation de la menace terroriste pour violer la liberté d’expression, de manifestation ou de religion et de conviction. De la même manière, la lutte contre le terrorisme ne saurait justifier ni en Afrique ni ailleurs les attaques contre les civils ou la répression des acteurs humanitaires.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d’abord, nous voudrions remercier de leurs exposés éclairants la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, Mme Fatima Kyari Mohammed et M. Abdoulaye Mar Dieye.

Le terrorisme constitue une menace mondiale, et la communauté internationale est unie dans la lutte contre ce fléau. Beaucoup a été fait en termes d'instruments juridiques, de cadres de coopération et de mesures concrètes à tous les niveaux – national, régional et mondial. En outre, des ressources considérables ont été mobilisées pour cette lutte. Pourtant, le terrorisme reste une menace sérieuse dans de nombreuses régions du monde, y compris en Afrique où, depuis des décennies, les gens aspirent à une paix et à une stabilité dont ils ont tant besoin. C'est pourquoi nous voudrions également remercier la présidence chinoise d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, qui arrive à point nommé et qui est très important.

Nous sommes profondément préoccupés par le nombre croissant d'attaques commises par des groupes associés à l'État islamique et à Al-Qaida au Sahel, en particulier aux frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Comme il est indiqué dans le dernier rapport du Secrétaire général, ces pays sont fortement touchés par des attaques visant les forces de sécurité et de défense gouvernementales, les acteurs humanitaires et même les Casques bleus. On estime que le nombre de personnes tuées par des terroristes chaque année dans ces pays a été multiplié par cinq depuis 2016. Dans d'autres régions d'Afrique, notamment en Afrique du Nord, dans le bassin du lac Tchad et dans la Corne de l'Afrique, des groupes terroristes, y compris des combattants terroristes étrangers, opèrent et recrutent activement. Le terrorisme prive les pays et les peuples africains de leurs droits à la paix, à la stabilité et au développement. L'existence de ces groupes terroristes, qui étendent leurs opérations, continue d'imposer de sérieuses limitations à la présence des autorités de l'État, rendant la lutte encore plus difficile. Dans ce contexte, ma délégation souhaite souligner les points suivants.

Premièrement, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme et aux moteurs de l'extrémisme violent qui y conduisent. Sans cela, le terrorisme persistera et aura un terreau fertile pour continuer à croître. Voilà pourquoi nous appuyons l'approche globale visant à prévenir le terrorisme en renforçant la gouvernance, en réglant les conflits existants, en luttant contre l'exclusion, la pauvreté et l'inégalité et en favorisant le développement socio-économique durable, entre autres.

Deuxièmement, pour lutter contre la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent, nous devons intensifier nos efforts pour rejeter leurs idéologies, leurs discours, la haine, la division et l'incitation à la violence, tout en promouvant une culture de paix et de tolérance. On ne saurait trop insister sur le rôle des dirigeants mondiaux, des personnalités éminentes, des médias, des responsables communautaires, entre autres, à cet égard.

Troisièmement, le terrorisme ne peut survivre sans financement. Il est donc de la plus haute importance de démanteler les réseaux de financement du terrorisme et de renforcer encore nos capacités juridiques et institutionnelles pour prévenir, détecter, stopper et sanctionner les actes illégaux. Nous exhortons toutes les parties à mettre pleinement en œuvre la résolution 2462 (2019) sur la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que les autres documents pertinents.

Quatrièmement, nous devons appliquer véritablement les instruments internationaux et les résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme. Dans le même temps, nous devons améliorer la coopération, l'assistance et la solidarité internationales en faveur des pays touchés, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités et de la fourniture de ressources. La coopération entre les pays de la région est vitale. Il s'agit notamment de coordonner la riposte, de renforcer le partage de données, de renseignements et de données d'expérience, d'assurer la sécurité et la gestion des frontières et de promouvoir la coordination transfrontières. Nous saluons les efforts déployés à cette fin par l'Union africaine aux échelons régionaux et sous-régionaux, notamment la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et le Plan d'action de l'Union africaine sur les moyens de prévenir et de combattre le terrorisme en Afrique, la création de la Force conjointe du Groupe des cinq pays du Sahel et de la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad, ainsi que l'initiative « Faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 ».

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer notre ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous redisons également notre solidarité et notre volonté de coopérer avec nos frères et sœurs africains et de les appuyer dans leur lutte contre le terrorisme pour la paix, la stabilité et le développement pour tous.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais, tout d'abord, féliciter la présidence chinoise pour l'organisation de ce débat sur un thème aussi important qu'actuel.

Je voudrais aussi me féliciter de l'adoption de la déclaration du Président S/PRST/2020/5, ce matin.

Ensuite, je voudrais remercier Mme DiCarlo, Mme Mohammed ainsi que M. Dieye de leurs exposés éclairants.

Comme nous l'avons entendu, les affiliés ou partisans de Daech et d'Al-Qaida se sont ancrés dans des zones de conflit, notamment au Sahel, en Somalie et dans la péninsule arabique, où ils visent une population souvent marginalisée et désillusionnée par un manque d'opportunités économiques au moyen d'un discours trompeur. Les conflits locaux sont instrumentalisés par des mouvements terroristes comme Boko Haram, Al-Qaida au Maghreb islamique ou encore les Chabab. Ces groupes s'approprient des compétences normalement dévolues aux États, en imposant leur idéologie d'extrémisme violent. Nous constatons avec inquiétude l'augmentation du nombre d'attaques menées par des affiliés de Daech et d'Al-Qaida dans la région du Sahel. Il est aussi préoccupant de constater que ces groupes travaillent de plus en plus souvent ensemble, contrairement aux rivalités qu'ils entretiennent au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde. Ils attaquent à la fois des infrastructures civiles, des convois militaires et des bâtiments gouvernementaux. Le terrorisme sur le continent africain se conjugue également à la criminalité transnationale. À cela vient se greffer d'autres sources d'instabilité, telles que la prolifération de groupes armées et la traite d'êtres humains.

Les défis sont énormes. Nous devons les relever ensemble en solidarité avec le continent africain. Le continent africain a besoin de notre soutien. Il peut compter sur l'appui de mon pays et, en tant que membre de l'Union européenne, je peux le dire, sur celui de l'Union européenne également.

Comme de nombreux délégués avant moi, je tiens à rappeler l'importance de suivre une approche intégrée dans la lutte contre le terrorisme. Il est en effet évident que le phénomène du terrorisme en Afrique va bien au-delà du domaine du maintien de l'ordre public. Un problème aussi profondément enraciné dans les défis spécifiques à la région nécessite une approche intégrée et globale de la société. Nous ne réussirons pas simplement en mettant en place des techniques de surveillance plus sophistiquées, ou en instaurant une culture de répression par les forces de sécurité.

Les pays africains où le terrorisme trouve un terrain fertile ont également besoin de développement économique et de perspectives politiques, enracinés dans une éducation de qualité. En effet, il faut continuer à augmenter la résilience des jeunes contre un discours toxique de la part des affiliés de Daech et d'Al-Qaida, tout en leur offrant des opportunités économiques durables et inclusives et des perspectives d'avenir.

Dans cette optique, je tiens à faire référence à la communication conjointe du 9 mars de la Commission européenne et du Haut-Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, sur la stratégie globale avec l'Afrique, qui met notamment en avant l'importance de notre coopération en matière de paix et de gouvernance.

Pour augmenter la résilience des communautés africaines contre l'influence néfaste du terrorisme, il sera essentiel de renforcer la gouvernance; de s'attaquer au sentiment d'exclusion et de manque de confiance dans les structures gouvernementales; de permettre à la société civile d'opérer dans un espace sûr et prospère; de promouvoir l'inclusion politique, y compris celle des femmes, dans l'élaboration de stratégies de lutte contre l'extrémisme violent; de construire une politique de lutte contre le terrorisme qui n'empêche pas les individus et la société civile de jouir de leurs droits humains et des libertés fondamentales; de reconnaître le rôle considérable joué par des organisations non gouvernementales dans la distribution impartiale de l'aide humanitaire; et, enfin, de mitiger les effets négatifs de la lutte antiterroriste sur ces activités humanitaires.

Je me réjouis que les pays africains se concertent de plus en plus sur cette question difficile, avec plusieurs initiatives régionales et sous-régionales, en partenariat avec les Nations Unies, où les mêmes conclusions sont tirées. Ces points d'attention que je viens d'évoquer figurent dans la Charte des Nations Unies, dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que dans la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. La Belgique soutient plus que jamais les efforts des Nations Unies dans cette lutte antiterroriste sur le continent africain, ainsi que les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales dans ce cadre.

Enfin, la lutte contre le terrorisme ne peut être effective que si toutes les mesures prises pour combattre le terrorisme par les États Membres sont conformes à toutes les obligations du droit international – droits de l'homme, droit international des réfugiés et droit international humanitaire. Nous sommes prêts à continuer nos efforts dans la lutte contre le terrorisme, ensemble avec nos partenaires africains et à leurs côtés, dans la plus grande solidarité.

Mme Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie Mme DiCarlo, Mme Mohammed et M. Dieye de nous avoir informés de l'évolution de la menace terroriste en Afrique, ainsi que des efforts déployés en permanence par l'ONU et l'Union africaine pour contrer cette menace.

En travaillant de concert dans le cadre d'une coalition, les États-Unis et leurs alliés portent des coups sévères à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) au Moyen-Orient. Toutefois, l'EIIL a fait preuve d'une dangereuse capacité d'adaptation en établissant des filiales dans le monde entier. Il s'en acquitte généralement en cooptant les insurrections en place et en comblant les vides que les gouvernements ne parviennent pas à atteindre ou devant lesquels ils ferment les yeux.

Certes, ce n'est pas un phénomène unique à l'Afrique, mais certaines régions du continent sont particulièrement vulnérables à cette menace croissante. Le Sahel et la Corne de l'Afrique subissent de fréquentes attaques. Nous l'avons vu avec le groupe affilié à Al-Qaida connu sous le nom de Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin, qui vise à se tailler un territoire au Mali et à étendre sa sphère d'influence dans le Sahel. Le mois dernier, les Chabab, basés en Somalie, ont attaqué un aéroport au Kenya, tuant trois ressortissants des État-Unis. Ces groupes terroristes s'attaquent à des civils innocents, enlèvent des étrangers et s'emploient à affaiblir les gouvernements légitimes ou les voix modérées, tout en essayant de détruire les libertés humaines fondamentales.

Pour lutter contre cette menace de manière globale et éliminer les facteurs de propagation du terrorisme, il est impératif que nous coopérions. Cela commence en faisant preuve de leadership, et en privilégiant la bonne gouvernance, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Comme le montre une étude du Programme des Nations Unies pour le développement consacrée à l'extrémisme violent en Afrique – *Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique* –, la violence d'État et les atteintes commises par la police et l'armée sont souvent le catalyseur d'une radicalisation violente. C'est vrai en Afrique comme ailleurs dans le monde.

Nous devons veiller à ce que toutes les mesures que nous prenons pour lutter contre le terrorisme soient pleinement conformes aux obligations qui nous incombent en vertu du droit international en matière de respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit. Les initiatives antiterroristes, y compris sur Internet, alimentent la radicalisation violente lorsqu'elles ne respectent pas la décence humaine élémentaire. Cela signifie que la lutte contre le terrorisme ne doit jamais justifier l'incarcération arbitraire de dissidents, de journalistes ou de membres de groupes religieux et ethniques minoritaires. Pour être efficace, la lutte contre le terrorisme doit être profondément ancrée dans un respect total et entier des droits humains. Ce sont deux éléments qui se renforcent mutuellement, et le respect des libertés fondamentales constitue un élément essentiel de toute action antiterroriste efficace. La sécurité collective ne prime pas sur les droits individuels.

Les États-Unis s'efforcent de renforcer les capacités de leurs partenaires africains pour prévenir, détecter, dissuader et perturber le terrorisme sur le continent, et poursuivre en justice les auteurs d'actes de terrorisme. En fin de compte, il est possible de venir à bout du terrorisme. C'est un combat que les gouvernements et les citoyens peuvent gagner. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires, comme le Niger, pour former l'armée et la police sur la manière de transférer les preuves scientifiques physiques et numériques du champ de bataille aux forces civiles du maintien de l'ordre, ce qui permet par là-même de poursuivre les terroristes en justice.

Nous sommes à pied d'œuvre dans toute l'Afrique pour renforcer les systèmes de justice pénale, autonomiser les femmes et les filles exposées au risque d'extrémisme violent, faciliter la sécurité civile et la cohésion des communautés, et assécher les flux financiers à destination des terroristes, dont la plupart ont leur origine à l'extérieur de l'Afrique. Nous travaillons également avec nos partenaires multilatéraux pour faire face à l'évolution de la menace du terrorisme dans le monde, particulièrement en Afrique.

Nous sommes heureux que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme considère la région comme une priorité. Depuis le mois dernier, nous avons réussi à inscrire l'État islamique du Grand Sahara, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et l'État islamique d'Iraq et du Levant en Libye (Derna) sur la Liste du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Nous remercions les nombreux pays qui ont coparrainé ces inscriptions et nous encourageons les autres États

Membres à se joindre à nous pour identifier, sanctionner et cibler toutes les entités associées à l'EIIL dans le monde.

Toutefois, à eux seuls, les gouvernements ne peuvent prévenir et contrer l'extrémisme violent. Les organisations de la société civile, qui connaissent souvent les communautés locales et ont des possibilités de dialogue avec elles, sont cruciales pour faire face aux défis du recrutement et de la radicalisation violente. Ensemble, nous pouvons construire des communautés à même de résister aux rhétoriques terroristes. Nous devons élargir nos efforts pour y inclure les personnalités des secteurs de la religion, de l'éducation et du développement de la jeunesse, susceptibles d'aider à remettre en question la vision destructrice que les terroristes tentent de promouvoir.

Ce faisant, nous devons rejeter ceux qui cherchent à introduire une idéologie extrémiste violente dans les écoles ou les systèmes sociaux. Par exemple, les États-Unis ont récemment noué un partenariat avec le Gouvernement mauricien pour aider les fonctionnaires à identifier les facteurs de risque du terrorisme, à dénoncer le terrorisme et à sensibiliser la jeunesse vulnérable et lui offrir d'autres options pertinentes, positives et attrayantes. Une approche globale de la lutte contre le terrorisme s'est révélée plus efficace sur le long terme, principalement parce qu'elle s'appuie sur diverses disciplines et qu'elle encourage les efforts impliquant l'ensemble des gouvernements et de la société. C'est pourquoi les États-Unis continuent d'appuyer le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, ainsi que les efforts de l'ONU pour aider les États Membres à élaborer des plans d'action nationaux et régionaux en la matière.

Nous encourageons nos partenaires africains à continuer de lutter en commun contre cette menace croissante. Je me réjouis d'entendre nos partenaires aujourd'hui et de poursuivre nos délibérations pour promouvoir nos objectifs communs en matière de lutte contre le terrorisme dans la région et dans le monde entier.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés détaillés et la présidence chinoise d'avoir organisé le présent débat. Nous saluons les efforts visant à orienter le Conseil de sécurité vers la prévention et à élaborer des solutions pour remédier aux symptômes.

Le présent débat arrive à point nommé alors que l'on signale presque quotidiennement des attaques et des meurtres commis par des groupes extrémistes violents. La violence sexuelle et sexiste contre les femmes et les filles, ainsi que l'utilisation et le recrutement d'enfants, sont devenus des éléments systématiques du terrorisme en Afrique. Nous observons une augmentation de la violence dans la région du Sahel, qui risque de se propager à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, notamment les États côtiers. En outre, le brouillage des lignes entre les groupes dans le bassin du lac Tchad et la région du Sahel est extrêmement préoccupant.

Le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique sont un phénomène transfrontières qui est exacerbé dans les zones où les frontières sont poreuses et l'autorité de l'État insuffisante. Il y a un an, le Conseil a adopté la résolution 2462 (2019), sur le financement du terrorisme, qui souligne que les terroristes dépendent d'activités illégales, souvent transfrontières. En conséquence, une riposte réellement efficace ne peut venir que d'une action régionale et internationale étroitement coordonnée. En Afrique, le rôle de l'Union africaine et des organisations sous-régionales est essentiel. L'Estonie se félicite également de la coopération entre les membres du Groupe de cinq pays du Sahel et continue d'appuyer ces efforts en fournissant du personnel militaire à l'opération Barkhane, dirigée par la France.

C'est aux États qu'il incombe au premier chef d'assurer la sécurité de leurs populations. Un engagement efficace de l'État englobe l'accès aux services de base, notamment les soins de santé et l'éducation, ainsi que la présence de forces de sécurité correctement formées. Les États doivent veiller à ce que toutes les mesures de lutte contre le terrorisme soient conformes à leurs obligations en vertu du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Le fait d'ignorer ces obligations pourrait porter préjudice aux activités antiterroristes et aggraver la radicalisation, qui est alimentée par la violence et un sentiment d'impunité.

Nous devons adopter une approche globale qui traite les causes profondes de l'extrémisme violent. Pour bâtir des communautés véritablement résilientes, il faut accorder davantage d'attention à l'apaisement des tensions intercommunautaires et à la promotion des processus de réconciliation. Ces activités commencent souvent au niveau d'un village ou d'un quartier dans une ville, et pour être efficaces, elles doivent être inclusives. Il importe d'appuyer les structures de dialogue

intercommunautaire. Seule la participation égale et véritable des femmes, des jeunes et des autres acteurs pertinents nous permettra de réaliser une solution durable. Ce n'est pas une solution rapide, mais elle représente le seul moyen d'aller de l'avant.

L'amélioration de la situation socioéconomique et l'accès garanti aux ressources et aux services gouvernementaux réduisent la marge de manœuvre des groupes extrémistes violents. Les personnes qui ont d'autres moyens de gagner leur vie sont moins vulnérables face aux efforts de recrutement des groupes extrémistes violents. La recherche montre que les raisons principales qui poussent les personnes à rejoindre des groupes extrémistes violents sont un sentiment d'identité, une perception de négligence et le manque de perspectives. La plupart des recrues renoncent à l'extrémisme violent lorsqu'elles ont la possibilité de vivre une vie meilleure et pacifique.

Pour améliorer les moyens de subsistance des populations dans toute l'Afrique, les effets des changements climatiques doivent être pris en compte. C'est particulièrement important dans le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et la région du Sahel. Il importe de déterminer les causes profondes et les incidences des tensions climatiques et d'aider les principales parties prenantes à se porter au secours des personnes les plus durement touchées. L'ONU a un rôle important à jouer à cet égard. L'Estonie appuie les initiatives novatrices adoptées par la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, notamment la coordination de la lutte contre la sécheresse et la nomination d'un conseiller pour la sécurité de l'environnement, et encourage à poursuivre les efforts à cet effet pour lutter de manière proactive contre les menaces.

Enfin, la question de l'application du principe de responsabilité et de la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes contre les civils est un élément essentiel de la lutte contre le terrorisme. Elle est également un élément essentiel d'une approche holistique permettant d'apaiser les communautés, de rétablir la confiance et de créer des conditions favorables à une paix durable.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance, qui se tient à un moment opportun. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, ma sœur l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed et le Sous-Secrétaire général Dieye, du Programme des Nations Unies pour le développement, de leurs exposés.

En Indonésie, nous restons profondément préoccupés par les attaques incessantes et l'expansion des groupes terroristes dans toute l'Afrique, car ces attaques font de nombreuses victimes civiles innocentes. Nous notons dans les rapports récents du Secrétaire général à cet égard que les attaques de groupes terroristes se multiplient et sont de plus en plus sophistiquées. De nombreux orateurs ont mentionné ce fait important. Nous convenons en particulier avec la Secrétaire générale adjointe, Mme DiCarlo, que nous ne pourrons remédier au terrorisme sans en éliminer les causes et les facteurs sous-jacents, notamment les problèmes humanitaires, de développement, de sécurité et de droits de l'homme. J'estime que c'est une observation très importante.

L'Indonésie salue les efforts que déploient les pays africains pour lutter contre le terrorisme, notamment dans le cadre d'initiatives telles que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, la Force multinationale mixte et d'autres. Nous estimons qu'il faut continuer d'appuyer ces efforts. Nous nous félicitons donc également de l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2020/5 aujourd'hui. Cela étant dit, je vais faire trois observations.

Premièrement, il n'existe pas d'approche unique en matière de lutte contre le terrorisme. Chaque pays et chaque région sont confrontés à leurs propres problèmes en matière de terrorisme. Leurs capacités et leurs priorités sont également variables et nécessitent diverses formes d'assistance. Il faut prendre en compte les spécificités de chaque région dans la mise au point des approches adoptées en matière de lutte contre le terrorisme. De même, le lien entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme a souvent des caractéristiques propres à chaque région. Il importe donc d'adapter les mesures de lutte en se conformant au droit international applicable. Nous devons également appuyer les efforts que déploie l'Afrique pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui mène au terrorisme, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons renforcer la coopération régionale. Il importe de promouvoir le dialogue régional, de partager les meilleures pratiques et les connaissances et de tirer les enseignements de nos expériences en matière de lutte contre le terrorisme. En outre, nous devons faciliter la collaboration afin de renforcer la capacité des pays africains à lutter contre les problèmes communs et pressants. Un de ces problèmes se rapporte à la réinstallation et au retour des combattants terroristes

étrangers, qui concernent les individus responsables et les rapatriés, ainsi que les membres de leurs familles qui les accompagnent, et qui posent des problèmes importants aux États Membres.

Il faut garantir l'adéquation des capacités nationales et régionales en matière de poursuites judiciaires, de réinsertion et de réintégration. À cet égard, conformément aux résolutions 2178 (2014) et 2396 (2017), il est crucial que les États Membres élaborent et mettent en œuvre des stratégies globales et adaptées en matière de poursuites, de réinsertion et de réintégration, non seulement pour les combattants terroristes étrangers, mais, plus important encore, pour les terroristes nationaux. Il est également important que les pays de la région soient soutenus dans l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 afin d'assurer la stabilité et le développement durables, comme le prévoit l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Troisièmement, nous devons promouvoir une approche préventive de la lutte contre le terrorisme, en plus des autres démarches. Outre les mesures de répression, nous devons continuer de promouvoir une approche modérée pour la prévention du terrorisme et la lutte contre celui-ci et adhérer à une démarche globale. Cela peut notamment se faire en diffusant un message de paix, de modération et de tolérance afin de faire reculer la négativité et, en même temps, en amplifiant la positivité crédible. Nous devons également renforcer la participation des chefs religieux et communautaires, des femmes et des jeunes à la lutte contre le terrorisme. Il est tout aussi important de réduire l'environnement dans lequel les groupes terroristes peuvent opérer et d'aborder les griefs sous-jacents qui peuvent être exploités par les groupes terroristes.

Prévenir et combattre le terrorisme est l'une de nos priorités en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous sommes également à l'avant-garde de la promotion de la tolérance et d'une approche intégrée dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, conformément aux quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Pour terminer, tous les pays d'Afrique, appuyés par la communauté internationale, doivent conjuguer leurs efforts pour promouvoir des stratégies intégrées et coordonnées de lutte contre le terrorisme, afin d'atteindre l'objectif d'une Afrique pacifique, stable et prospère. La communauté internationale doit apporter le plus grand soutien possible, y compris en matière de développement et d'aide humanitaire, afin que les terroristes n'aient pas de prétexte pour exploiter les disparités de développement. L'Indonésie est solidaire des populations africaines et maintiendra son appui à l'Afrique par le truchement de divers projets et initiatives.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat, qui est très important. Je voudrais également remercier les auteurs des exposés présentés ce matin. J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, ainsi que la Bosnie-Herzégovine et la République de Moldova, s'associent à la présente déclaration.

La lutte contre le terrorisme est une priorité commune à l'Afrique et à l'Europe. Œuvrant en partenariat, nous restons déterminés à nous employer sans répit à atténuer ce fléau. Les partenaires africains lui ont payé un lourd tribut. Je tiens à exprimer notre entière solidarité avec les victimes des récents attentats terroristes en Afrique.

En dépit d'efforts considérables, la menace n'a pas été jugulée. Le vingt-cinquième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions présenté en application de la résolution 2368 (2017) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées (voir S/2020/53), publié en janvier, souligne la propagation de la menace en Afrique de l'Ouest ainsi que dans de nouvelles régions, notamment en Afrique de l'Est.

Je souhaite mentionner un point de départ qui est crucial pour l'ensemble du débat. Dans tous nos efforts de lutte contre le terrorisme, le respect des droits de la personne, des libertés fondamentales et de l'état de droit doit constituer un fondement. Cela doit aller de pair avec des mesures sensibles aux questions de genre et tenant compte des intérêts des enfants. Le non-respect des droits humains contribue à accroître la radicalisation et la violence et favorise un sentiment d'impunité. Tous nos efforts de lutte contre le terrorisme doivent donc s'inscrire dans une approche fondée sur les droits de la personne.

Le terrorisme est un problème transnational. Comme l'a souligné le Commissaire à la paix et à la

sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, les terroristes ont mondialisé leurs moyens et ont un « nouveau mode opératoire ». La mondialisation du terrorisme appelle des réponses plus coordonnées et intégrées. Les terroristes tirent parti de divers facteurs, notamment la faiblesse des institutions gouvernementales, la mauvaise gouvernance et la porosité des frontières, qui favorisent toutes la corruption, les trafics et l'exploitation illicite des ressources naturelles. Le lien entre la criminalité organisée et l'expansion des idéologies extrémistes violentes met encore plus en danger la stabilité des États fragiles, dont la résilience doit être renforcée de manière globale, comme l'ont dit ce matin de nombreux intervenants autour de la table.

À cet égard, l'Union européenne soutient les efforts déployés par ses partenaires africains pour relever l'ensemble des défis que pose le terrorisme. L'éventail large et croissant de nos programmes visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est concentré sur les régions de la Corne de l'Afrique, du bassin du lac Tchad et du Sahel. Nous renforçons notre soutien aux efforts de paix africains, en mettant l'accent sur une approche globale et intégrée des conflits et des crises, en investissant dans la prévention, la lutte contre la radicalisation et la consolidation de la stabilisation et en établissant un meilleur lien entre les efforts d'aide humanitaire, de développement, de paix et de sécurité.

Nous continuons également à renforcer notre coopération avec les organismes des Nations Unies, s'agissant de la lutte contre le terrorisme et des mesures de prévention dans les pays et régions d'Afrique. Par exemple, nous collaborons avec le Bureau de lutte contre le terrorisme pour appuyer les efforts du Soudan en matière de réforme et de renforcement des structures antiterroristes de ce pays. Il s'agit notamment d'aider le Gouvernement de transition dans ses efforts lutte antiterroriste et de contribuer à la normalisation des relations avec la communauté internationale. Nous multiplions aussi les contacts avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, afin d'améliorer notre propre compréhension de la région africaine et de mieux adapter les programmes de l'Union européenne aux besoins locaux.

Il faut se concentrer davantage sur le diagnostic des causes profondes de l'extrémisme violent. Une démarche intégrée est essentielle. Le sommet de Pau du 13 janvier a rassemblé les membres du Groupe de cinq pays du Sahel et a lancé la Coalition pour le Sahel. C'est un bon exemple de coopération régionale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme en Afrique. L'Union européenne agit grâce à toute une gamme de mesures politiques, de sécurité et de stabilisation, à la coopération au service du développement et à l'aide humanitaire.

En conclusion, l'Union européenne est pleinement attachée à continuer de soutenir ses partenaires en Afrique et au-delà et de coopérer avec eux. Nous attendons avec intérêt les résultats du sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la lutte contre le terrorisme, qui doit avoir lieu en mai en Afrique du Sud.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Kabba (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je suis honoré de prendre la parole devant le Conseil de sécurité à l'occasion du présent débat consacré à la « Paix et la sécurité en Afrique : lutter contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique». Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et d'avoir organisé le présent débat, très important. Je voudrais aussi remercier S. E. Mme Fatima Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Abdoulaye Mar Dieye, Conseiller spécial de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, pour le cadre global éclairant qu'ils nous ont présenté plus tôt afin de nous permettre de comprendre la situation en Afrique.

Le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent est un grave défi posé à la paix et à la sécurité, non seulement pour l'Afrique mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. Le terrorisme et l'extrémisme violent ont tous deux miné les perspectives de développement de l'Afrique et ont causé des conséquences humanitaires atroces et de lourdes pertes en vies humaines sur tout le continent. Le terrorisme et l'extrémisme violent, sous toutes leurs formes, constituent une menace contre la paix et la sécurité internationales. La Sierra Leone se félicite donc de l'organisation du présent débat, qui est l'occasion de présenter des approches et des solutions multidimensionnelles pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique.

Bien que les problèmes de gouvernance, les difficultés économiques et la marginalisation par rapport aux processus politiques aient constitué certaines des causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent dans une grande partie de l'Afrique, il est nécessaire de se concentrer sur la prévention comme moyen de s'attaquer

aux causes proches et éloignées du terrorisme. Il faut donc convenir que les solutions à cette menace doivent être explicitement diagnostiquées et que les causes profondes doivent être ciblées et palliées. Une démarche globale et inclusive pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme doit comprendre l'adoption des principes de la bonne gouvernance, y compris la promotion et la protection des droits de la personne, la réalisation des objectifs de développement durable et la prise de mesures d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, comme moyens de combattre ou de prévenir le terrorisme et l'extrémisme.

De nombreuses résolutions concrètes ont été adoptées sur la prévention et l'élimination du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, en particulier dans la région du Sahel et dans d'autres zones touchées. L'Afrique a fait preuve de courage et de résilience en relevant les défis du terrorisme et de l'extrémisme afin de pérenniser la paix et la sécurité sur l'ensemble du continent. Toutefois, étant donné la nature transnationale du terrorisme, la coopération multilatérale avec l'Afrique doit être raffermie, et l'Organisation des Nations Unies doit intensifier son soutien aux États Membres pour renforcer les capacités et les moyens nationaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Par conséquent, les Membres de l'ONU qui sont bien équipés et dotés de ressources suffisantes doivent fournir un appui technique et financier à l'Afrique pour lui permettre de renforcer ses efforts de lutte contre le terrorisme, et la communauté internationale doit appuyer pleinement la mise en œuvre des mécanismes adoptés aux fins de la prévention et de l'éradication du terrorisme et de l'extrémisme en Afrique.

La Sierra Leone a pris un certain nombre de mesures pour garantir la pleine mise en œuvre de la stratégie antiterroriste de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Nous avons notamment élaboré une stratégie de communication qui prévoit la diffusion de programmes et de débats à la radio et à la télévision, ainsi que l'organisation de conférences de presse pour lutter contre la radicalisation. En outre, le Gouvernement sierra-léonais a organisé en février 2020 un atelier national pour les chefs religieux de l'ensemble du pays en vue de renforcer la collaboration entre le Gouvernement et la communauté religieuse.

En appui aux efforts du Gouvernement, certains de ces chefs religieux ont également entamé une tournée nationale pour prononcer des prêches sur certains thèmes, en dissociant l'islam du terrorisme et en mettant l'accent sur le précepte selon lequel l'islam est une religion de paix. En outre, des formations sur la lutte contre le terrorisme à l'intention du personnel de sécurité sont en cours, et un projet de loi portant sur la lutte contre le terrorisme a été rédigé et validé, et est actuellement examiné par le Bureau du Procureur général et le Ministère de la justice avant sa promulgation en loi. En outre, en juin de l'année dernière, la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été amendée et renforcée pour apporter des éclaircissements sur les questions ayant trait au financement des activités terroristes. Le Gouvernement est aussi en train de renforcer la capacité du Ministère de la jeunesse de dispenser des formations et d'offrir des perspectives d'emploi aux jeunes afin de contrer la menace terroriste.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, en particulier dans le contexte de la paix et de la sécurité en Afrique, doit également viser à garantir les droits fondamentaux des victimes du terrorisme. Répondre aux besoins des victimes du terrorisme et les promouvoir dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est non seulement réconfortant pour les victimes du terrorisme, mais représente aussi une mesure importante qui contribue à la paix et à la sécurité en Afrique.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais avant toute chose, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous souhaiter, ainsi qu'à la chère République populaire de Chine, plein succès dans votre mission. Je voudrais également vous remercier de nous avoir invités à participer à la présente séance qui traite de l'une des questions les plus importantes liées à la paix et de la sécurité internationales, à savoir la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique. Je salue également les efforts inlassables que déploie le Gouvernement chinois face à la nouvelle menace sanitaire mondiale, et j'exprime notre solidarité avec tous les États et les peuples qui font face à ce défi avec vigueur et détermination. Je remercie en outre de leurs exposés édifiants la Secrétaire générale adjointe Rosemarie DiCarlo, l'Observatrice permanente de l'Union africaine Fatima Kyari Mohammed et le Sous-Secrétaire général Abdoulaye Mar Dieye .

La question du terrorisme et de l'extrémisme en Afrique est une question très complexe et qui a de nombreuses ramifications. L'Égypte, en tant que pays africain et en raison de sa proximité géographique avec les zones les plus frappées par l'instabilité du continent, a

une connaissance approfondie de la nature de la menace terroriste, de ses causes et des moyens d'y faire face sur notre cher continent africain. Il ne fait aucun doute que la menace terroriste touche désormais une grande partie du continent, de l'est à l'ouest. En plus du Sahel, de l'Afrique du Nord et de la Libye, de nombreuses autres régions sont également touchées. Par manque de temps, je vais mettre l'accent dans ma déclaration sur deux points principaux : la menace terroriste dans la région du Sahel et l'évolution de la menace terroriste en Libye, qui sont étroitement liées; et les efforts que déploie l'État égyptien pour y faire face.

S'agissant de la menace terroriste dans la région du Sahel, l'Égypte suit de près l'évolution des mouvements terroristes et extrémistes dans les pays de la région du Sahel depuis des années. Ces mouvements ont exploité les conditions économiques, sociales et politiques de ces pays frères pour recruter des jeunes et semer la panique parmi les populations pour atteindre des objectifs essentiellement politiques. La faiblesse institutionnelle dans certains pays de la région a permis à ces organisations terroristes et des réseaux de la criminalité organisée de voir le jour, de proliférer et de se renforcer. En outre, leurs intérêts et leurs activités se recoupent et se renforcent mutuellement. À titre d'exemple, des organisations terroristes dans la région du Sahel bénéficient financièrement de diverses formes de criminalité organisée, comme le trafic de drogues et la traite des êtres humains, en percevant des redevances auprès de groupes terroristes criminels, ce qui les aide à renforcer leurs capacités et à perpétuer le cercle vicieux du terrorisme et de la criminalité.

À cet égard, l'Égypte appuie tous les efforts onusiens et régionaux visant à remédier aux causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme dans la région du Sahel, ainsi que les efforts visant à assurer la sécurité et à appliquer la loi dans les pays de la région, en particulier ceux menés par la Force conjointe du G5 Sahel. L'Égypte met également tout en œuvre pour apporter son appui aux pays de la région afin de les aider à renforcer leurs capacités dans le cadre de la lutte contre cette menace sur plusieurs plans, notamment la lutte contre l'idéologie extrémiste, en envoyant des imams éclairés pour prêcher la modération et promouvoir les véritables valeurs de la religion, ou au moyen de la consolidation de la paix. L'Égypte a organisé un atelier axé sur les défis à la consolidation de la paix dans la région du Sahel et a accueilli le siège du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, sur lequel nous comptons beaucoup en ce qui concerne les efforts de consolidation de la paix dans les États de cette région et de renforcement de leurs capacités pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme.

L'Égypte, qui croit fermement dans le rôle central que doit jouer un État fort dans la lutte contre le terrorisme grâce à des institutions nationales capables d'imposer et de faire appliquer la loi et d'assurer la sécurité, a donné ces dernières années 1000 bourses de formation à des cadres des pays du Sahel et du Sahara. Nous continuons également de dispenser des formations spécialisées aux cadres des pays de la région. Nous espérons que nous pourrons poursuivre ces efforts, avec le concours du centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté des États sahélo-sahariens, basé en Égypte.

S'agissant de la situation en Libye, l'Égypte estime que l'évolution récente de la menace terroriste dans ce pays requiert de la communauté internationale et du Conseil de sécurité qu'ils adoptent une position ferme, parce qu'elle représente une menace grave non seulement pour les efforts que déploie l'ONU pour instaurer la paix et la stabilité dans le pays, mais également pour la paix et la sécurité régionales et internationales. À cet égard, l'Égypte est vivement préoccupée par le fait que certains pays recrutent des combattants terroristes étrangers en Syrie pour les transférer et les déployer en Libye, en violation flagrante de nombreuses résolutions adoptées par le Conseil en vertu du Chapitre VII de la Charte relatives à la Libye et à la lutte contre le terrorisme. Ceci risque d'entraver les efforts déployés pour rétablir la paix en Libye après la Conférence de Berlin.

Il convient de noter à cet égard que ces parties ont transféré en Libye des centaines d'éléments de Daech et d'Al-Qaida de la ville d'Edleb pour les intégrer aux milices armées qui opèrent dans des zones contrôlées par le Gouvernement d'entente nationale. Ils reçoivent un important appui logistique direct publiquement et des sommes importantes, comme je l'ai expliqué en détail dans ma déclaration d'aujourd'hui au Conseil. Le plus étonnant est que cette violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité est commise ouvertement et au vu et au su de tous, est explicitement mentionnée lors des séances du Conseil de sécurité sur la Libye et est bien étayée dans le vingt-cinquième rapport (S/2020/53) de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions présenté en application des résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015), qui a été publié en janvier 2020. Certains de ces terroristes avaient déjà été transférés vers les États du Sahel ainsi que des pays européens. Ils utiliseront les mêmes méthodes pour atteindre les mêmes objectifs, créant ainsi

des problèmes à long terme pour la communauté internationale. Cela compliquerait davantage des problèmes déjà complexes.

À cet égard, l'Égypte appelle le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales en veillant à ce que ceux qui violent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient tenus de rendre des comptes, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 2 et 3 de la résolution 2396 (2017) sur la prévention de la circulation des terroristes et les notifications nécessaires à faire à cet égard. Malheureusement, ces obligations ne sont pas mises en œuvre. Il n'y a aucun respect pour le Conseil ou ses résolutions. Les résolutions à elles seules ne suffisent pas. Elles ne constituent pas à elles seules la solution. Toutefois, leur mise en œuvre et l'application du principe de responsabilité sont nécessaires.

L'Égypte prend acte du fait que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés a récemment inscrit l'État islamique d'Iraq et du Levant en Libye, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et l'État islamique du Grand Sahara sur la Liste relative aux sanctions. Nous soulignons l'importance des conditions énoncées au paragraphe 3 de la résolution 2253 (2015) sur les critères d'inscription des organisations et des individus effectivement liés à Daech et à Al-Qaida sur une liste de sanctions, en coordination avec les États concernés. L'Égypte prend également note de la résolution 2462 (2019) sur la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que de la résolution 2482 (2019) sur les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. Nous demandons au Conseil de poursuivre ses efforts pour faire appliquer ses résolutions sur la lutte contre le terrorisme, en particulier la résolution 2396 (2017) sur la prévention de la circulation des terroristes et des combattants terroristes étrangers.

Pour terminer, je voudrais dire que je suis honoré de cofaciliter le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, avec mon ami S. E. l'Ambassadeur de l'Espagne. Le processus d'examen doit tenir ses premières consultations avec les États Membres le 16 mars. Nous espérons qu'ensemble, nous serons en mesure, dans le cadre de l'examen en cours, de dégager un nouveau consensus international sur la résolution consécutive à l'examen qui soit à la mesure des actes terroristes qui ont été perpétrés depuis le dernier examen en 2018. Ce consensus soulignerait la volonté et la détermination des États à lutter de manière énergique contre le terrorisme en vue d'édifier un monde plus stable et plus sûr. C'est un message important que l'ONU doit envoyer cette année, alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation internationale.

Le Président (*parle en chinois*): Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan**.**

M. Siddig (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance très importante. C'est un grand plaisir pour ma délégation que de participer à ce débat extrêmement important. Nous remercions également Mme DiCarlo, Mme Mohammed et M. Dieye de leurs exposés détaillés.

Pour la toute première fois dans mon pays, le Premier Ministre, M. Abdalla Hamdok, a été visé par un attentat à la bombe lundi matin, le 9 mars. Une telle tentative d'assassinat est un phénomène auquel le peuple soudanais n'est pas habitué. Le Premier Ministre, qui était en route vers son bureau, s'en est sorti indemne mais plusieurs membres de son escorte ont été blessés. Si ce lâche attentat terroriste avait atteint son objectif, il aurait torpillé la sécurité et la stabilité dans mon pays. Il va sans dire que l'instabilité et l'insécurité au Soudan constitueraient un risque pour la stabilité et la sécurité de l'ensemble de la région et menaceraient donc la paix et la sécurité internationales. Les autorités soudanaises mènent actuellement une enquête afin d'identifier les parties opérant dans l'ombre qui ont orchestré et commis cet acte ignoble. Les responsables seront poursuivis en justice et devront rendre des comptes.

Ma délégation remercie sincèrement le Secrétaire général de l'ONU, le Secrétaire général de l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique (OCI), ainsi que tous les pays frères et amis qui ont condamné cet acte odieux.

Je voudrais exprimer notre solidarité avec les victimes du terrorisme dans le monde et également avec tous les pays qui ont été touchés par des attentats terroristes. Le Soudan réaffirme l'importance capitale de mettre en place un régime multilatéral efficace et conforme au droit international, en vue de mieux faire face aux menaces et aux défis multidimensionnels et interdépendants auxquels est confronté notre monde. Nous soulignons également le rôle primordial joué par l'ONU, compte tenu notamment du fait qu'à l'heure de la

mondialisation, nous vivons aujourd'hui plus que jamais dans un monde interconnecté. Aucun pays ne peut vivre en vase clos. Par conséquent, nous sommes conscients que notre sécurité collective dépend d'une coopération efficace pour relever les défis transnationaux.

Le Soudan a ratifié toutes les conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme, outre les conventions régionales africaines et arabes. Mon pays travaille également d'arrache-pied dans le cadre des efforts déployés par l'OCI pour lutter contre le terrorisme. Nous estimons que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est un des cadres juridiques les plus importants s'agissant de donner des orientations aux mécanismes nationaux chargés des lois et des réglementations antiterroristes.

La guerre que nous menons aujourd'hui contre le terrorisme est une guerre que nous menons avant tout pour défendre nos valeurs et principes humanistes, ainsi que pour consolider les droits de l'homme, l'état de droit et la coexistence pacifique et prospère. C'est pourquoi, le Soudan condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et nous soulignons notre mobilisation et notre coopération s'agissant de mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans le cadre d'une approche globale, durable et coordonnée, fondée sur les quatre piliers de la Stratégie, en vue d'adopter une démarche équilibrée et globale. La responsabilité de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies incombe au premier chef aux États Membres, mais nous devons tenir compte du fait que l'ONU doit jouer un rôle important s'agissant de renforcer la coordination et la cohérence aux niveaux national, régional et international. L'Organisation des Nations Unies doit fournir une aide aux États qui en font la demande, afin de garantir la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Le Soudan a été un des premiers pays à présenter son rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale, conformément au rapport du Secrétaire général sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/74/677). Plus que jamais, le Conseil de sécurité se doit de participer, aux côtés des États Membres et des organisations et institutions régionales, aux efforts de prévention des conflits en Afrique. Le Conseil de sécurité joue un rôle prépondérant dans la coordination et la coopération en place avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier les institutions de l'Union africaine.

La fin des conflits dans toute l'Afrique dépendra de la mobilisation des parties concernées. Les efforts pour prévenir les conflits et y mettre fin exigent une position internationale unifiée ainsi qu'un attachement à nos objectifs communs. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité doit être renforcé, compte tenu notamment des efforts considérables déployés par l'Union africaine et ses institutions pour réaliser les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces objectifs visent notamment à lutter contre la pauvreté et les inégalités, à renforcer les institutions de l'État et à promouvoir les principes des droits de l'homme, conformément à la mission inscrite dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Nos efforts nationaux de lutte contre le terrorisme et la poursuite de la coopération régionale et internationale dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies nécessitent un appui technique pour renforcer les capacités et permettre aux mécanismes nationaux de jouer pleinement leur rôle, sur la base de la coopération et du respect mutuels, sans porter atteinte à l'appropriation et à la souveraineté nationales. Il s'agit d'un effort conjoint de l'État et de différentes organisations de la société civile, en plus des médias et des centres de recherche et d'études qui surveillent divers phénomènes et fournissent des études approfondies, tout en menant des campagnes de sensibilisation et d'information.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Permettez-moi avant tout propos, Monsieur le Président, de féliciter la Chine, votre grand pays, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et de le remercier pour l'organisation de ce débat consacré au terrorisme et à l'extrémisme violent en Afrique, deux des principaux défis à la paix et à la sécurité sur le continent. Je voudrais féliciter également, pour la qualité de leurs exposés et la pertinence de leurs recommandations, Mme Rosemary DiCarlo, M. Abdoulaye Mar Dieye, Mme Fatima Kyari Mohammed et tous ceux qui ont pris la parole avant moi.

Le continent africain est confronté ces dernières années à une intensification de la menace terroriste et de l'extrémisme violent qui sèment la désolation au sein des populations civiles et mettent à mal la stabilité et le développement des États. L'année 2019 fut à cet égard pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel l'une des années les plus dramatiques en raison de la multiplication des attaques terroristes qui ont occasionné de nombreuses

pertes en vies humaines et des déplacements internes massifs de populations. En dépit des efforts consentis par les gouvernements africains, avec l'appui de la communauté internationale, pour lutter contre ces phénomènes, les organisations terroristes et leur idéologie fondamentaliste continuent de prospérer sur le terreau malheureusement fertile de la fragilité de certains États et de conflits communautaires récurrents. De même, le chômage des jeunes, la faiblesse des systèmes de sécurité, l'absence d'infrastructures sociales de base et la corruption participent à la création d'un environnement propice à l'enracinement du terrorisme et de l'extrémisme avec une résilience avérée en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel en particulier.

Face à ces périls sécuritaires, il importe de passer de solutions ponctuelles à des réponses fondées sur une approche pluridimensionnelle et plus coordonnée, ainsi que sur des stratégies axées sur la prise en compte des causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent. La Côte d'Ivoire appelle donc à une mobilisation plus accrue et à un engagement plus fort de la communauté internationale pour aider les États à investir dans la construction de sociétés plus résilientes. Ces États, dont c'est du reste la responsabilité première, doivent pour leur part veiller à répondre aux multiples préoccupations de leurs populations en élaborant des politiques qui prennent en compte les impératifs sécuritaires et les besoins humanitaires et de développement.

La prévention apparaît également comme une tâche prioritaire dans les stratégies de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Celle-ci doit s'appuyer sur le rôle déterminant que peuvent jouer la société civile et les médias. S'agissant particulièrement des médias, les réseaux sociaux peuvent servir à la sensibilisation contre toutes les formes de violence et à la lutte contre toute idéologie et rhétorique radicale des groupes terroristes, et contribuer à la diffusion de messages de paix, de tolérance et de cohésion sociale. Agir sur le levier de l'éducation peut de même contribuer à prévenir ces fléaux. En effet, le désœuvrement des jeunes et un déficit d'éducation les rendent vulnérables aux discours fondamentalistes. Par ailleurs, le caractère transnational du terrorisme et de l'extrémisme violent exige une coopération renforcée en matière de sécurité, de défense et de développement économique et social entre les États, ainsi qu'aux niveaux régional et sous-régional.

Conscients de cette nécessité, cinq pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Togo et la Côte d'Ivoire, ont lancé, en septembre 2017, l'Initiative d'Accra pour répondre à l'expansion du terrorisme et de l'extrémisme violent. Cette initiative a permis la création d'une plateforme d'échange d'informations et de renseignements entre les services de police, de gendarmerie et de sécurité de ces pays. Dans la même veine, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ont pris des engagements financiers, respectivement à hauteur d'un milliard de dollars le 14 septembre 2019 à Ouagadougou et de 100 millions de dollars le 1er décembre 2019 à Dakar, en vue de renforcer les moyens de lutte contre le terrorisme. C'est également l'impératif d'une coopération régionale efficace qui est à l'origine de la mise en place d'organisations comme le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et la Commission du bassin du lac Tchad. À cet égard, la Côte d'Ivoire voudrait renouveler son plaidoyer pour un soutien accru à l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel et de la Force multinationale mixte, mais aussi aux initiatives de développement des zones affectées par le terrorisme et l'extrémisme violent.

Outre sa forte implication dans les initiatives sous-régionales évoquées tantôt, la Côte d'Ivoire est résolument engagée dans la lutte contre le terrorisme à travers une stratégie axée sur la prévention, le renforcement des moyens logistiques et humains, ainsi que la promotion de la cohésion sociale. Ainsi, avec l'appui de la France, une académie internationale de lutte contre le terrorisme est en création à proximité d'Abidjan. Dédiée aux acteurs de la lutte antiterroriste, elle ambitionne de favoriser la prise en compte globale du phénomène depuis le renseignement jusqu'au traitement judiciaire en passant par l'action des forces spécialisées. Par ailleurs, le Gouvernement initie diverses actions afin de faire face aux besoins sociaux des populations vulnérables, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Face à la grave menace que font peser le terrorisme et l'extrémisme sur la paix et la sécurité en Afrique et dans le reste du monde, il importe de mutualiser l'ensemble de nos moyens logistique, matériel et financier, ainsi qu'en matière de renseignements. Ma délégation se félicite à cet égard de l'engagement de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, et appelle à la mise en œuvre effective de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil. Elle appelle également la communauté internationale à soutenir l'initiative africaine « Faire taire les armes » en vue de contribuer à mettre un terme aux conflits sur le continent africain.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire voudrait réitérer son appel en faveur d'une stratégie globale, coordonnée et durable de prévention face au terrorisme et à l'extrémisme violent. Elle renouvelle son plaidoyer pour le renforcement des capacités opérationnelles et de renseignement des États et exhorte enfin le Conseil de sécurité à trouver une issue rapide et durable à la crise libyenne, qui contribuerait sinon à éradiquer, en tout cas à atténuer l'état d'insécurité régnant en Afrique.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer la profonde appréciation de ma délégation à la présidence pour l'organisation ce débat et, surtout, pour le choix de la thématique de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique, ce qui témoigne de l'importance que la Chine accorde à l'Afrique, à son développement et à la prospérité de ses populations.

En outre, ce choix tombe à point nommé. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son dernier rapport sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/74/677), le terrorisme est devenu l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales, pour la concrétisation des objectifs de développement durable et pour la réalisation des droits humains universels. Ce constat s'applique particulièrement à notre continent, l'Afrique.

En effet, les terroristes sur le continent, en particulier dans la région du Sahel, s'attaquent davantage aux infrastructures critiques et aux cibles vulnérables, telles que les écoles, les hôpitaux, les installations économiques, causant des conséquences désastreuses aussi bien sur la stabilité politique de ces pays que sur leur développement économique et social. En outre, les groupuscules séparatistes et les groupes armés non étatiques, en particulier ceux dont les liens avec les groupes terroristes sont avérés, représentent une réelle menace à la paix et à la sécurité en Afrique. Plus inquiétant encore est le récent rapprochement entre Al-Qaida et Daech au Sahel. Jadis, pires ennemis, ils coopèrent maintenant étroitement et mènent des opérations conjointes.

Ainsi, en répandant la peur, la haine et les divisions au sein des communautés, les terroristes de nos jours visent à inciter à la violence et à créer un vide qu'ils espèrent pouvoir exploiter. C'est pourquoi il est impératif de s'attaquer aux causes profondes qui poussent les populations à se joindre à ces terroristes. Conscient de l'impact de la prolifération des menaces transnationales liées au terrorisme sur la sécurité et la stabilité du continent, le Maroc s'est résolument engagé en faveur de la promotion d'une approche globale et cohérente de ce fléau, qui conjugue de manière complémentaire et intégrée la dimension sécuritaire et militaire, la réalisation du développement économique et humain, la préservation de l'identité culturelle et cultuelle et la coopération internationale et régionale.

L'approche du Maroc s'inscrit en droite ligne avec les orientations de la politique africaine voulue par S. M. le Roi Mohammed VI, prônant l'émergence d'un nouveau modèle de coopération Sud-Sud à la fois agissante et solidaire. Cette approche ambitionne de renforcer la résilience face à la nature complexe et multidimensionnelle des défis auxquels le continent est confronté. Elle est, enfin, basée sur un socle de principes et de valeurs, faisant de l'intégration et de la solidarité continentales et interrégionales des éléments clefs pour répondre aux mutations opérantes au sein de notre continent africain. À cette fin, le Royaume du Maroc a toujours plaidé avec détermination en faveur du développement économique et humain du continent africain. Cette dimension est fondamentale pour rendre irréversible la stabilité du continent et la pérennisation de la paix.

C'est dans ce contexte que le Maroc a fait le choix réfléchi de promouvoir et de s'investir, avec force et conviction, dans des projets tangibles et concrets au bénéfice de plusieurs pays africains frères. Ces projets à caractère structurel ambitionnent de cibler les populations les plus défavorisées dans le cadre d'une démarche inclusive et participative. Ils s'accompagnent du lancement de plusieurs partenariats public-privé et d'investissements considérables couvrant des domaines aussi divers que variés, tels que la finance, la banque, l'assurance, les télécommunications, les infrastructures, les mines, l'aménagement urbain, le logement social, etc.

En plus du développement socioéconomique, le Maroc a toujours prôné la préservation de l'identité cultuelle et culturelle du citoyen africain. Ce levier est essentiel pour contrer l'instrumentalisation éhontée et condamnable du référentiel spirituel authentique, nourrissant et justifiant indûment les manifestations violentes de l'extrémisme et la propagation de l'obscurantisme. Ainsi, le Royaume du Maroc s'est investi, sous le leadership de S. M. le Roi Mohammed VI, Commandeur des croyants, dans la protection et la promotion de l'islam modéré, tolérant et ouvert, prévalant historiquement dans

la région. Dans ce contexte, l'Institut Mohammed VI de formation des imams prédicateurs et prédicatrices a formé 1 754 imams de plusieurs pays africains. Par ailleurs, le Royaume du Maroc a mis en place la Fondation Mohammed VI pour les oulémas africains, avec pour objectif principal d'unifier et de coordonner les efforts des oulémas musulmans des États de l'Afrique, leur message unificateur, modéré, apuré pour la promotion, la diffusion et la consolidation des valeurs de tolérance consacrées et prônées par la religion musulmane.

La menace du terrorisme est multiforme, évolutive et durable. Pour y faire face, il est nécessaire de privilégier l'édification de sociétés pacifiques, inclusives et prospères, fondées sur l'état de droit, les droits humains, la bonne gouvernance et le développement durable. Il est également indispensable d'opposer aux menaces terroristes des mesures résolues et proportionnées, qui doivent toutefois être complétées par des investissements à moyen et à long terme en faveur de la prévention et du renforcement de la résilience. Pour accompagner cette démarche, les États ont besoin d'institutions fortes, d'une gouvernance efficace et du respect des droits de l'homme pour priver les terroristes et leurs partisans criminels de la latitude nécessaire à leurs menées et pour les traduire en justice.

Enfin, une attention particulière doit être accordée à la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à l'échange de l'information et le partage des bonnes pratiques.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de commencer par vous féliciter chaleureusement de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous apprécions également à sa juste valeur votre aimable invitation à entendre les voix africaines sur le sujet très important qui nous occupe aujourd'hui.

Nous remercions Mme Rosemary DiCarlo, l'Ambassadrice Fatima Mohammed et M. Abdoulaye Mar Dieye de leurs exposés éclairants.

Nous nous félicitons de l'adoption, en début de journée, de la déclaration du Président S/PRST/2020/5, sur la question de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique.

Le terrorisme est une menace mondiale. Les terroristes continuent d'adapter leurs tactiques, de lever des fonds, de faire des ravages et de conserver une influence considérable qui transcende les frontières nationales. Je voudrais saisir cette occasion pour dénoncer, dans les termes les plus forts, la tentative d'assassinat visant le Premier Ministre du Soudan. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement soudanais.

Les énormes défis auxquels nous sommes confrontés dans la lutte contre le terrorisme doivent nous amener à établir une véritable coopération internationale pour contrer et prévenir l'extrémisme violent. Cependant, il est important de noter que les causes profondes de la radicalisation et de l'extrémisme sont très locales. Les terroristes prospèrent là où il y a exclusion sociale et marginalisation socioéconomique de minorités et de groupes défavorisés, là où l'autorité de l'État est faible ou inexistante.

La montée des discours d'intolérance et de haine, diffusés via Internet et les médias sociaux, contribue également à une polarisation sociale et politique de plus en plus forte, débouchant parfois sur des conflits communautaires. Si nous ne nous attaquons pas à ces problèmes et à d'autres causes sous-jacentes, nos efforts resteront vains. C'est pourquoi nos stratégies et nos efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme doivent être holistiques et globaux. Ces efforts doivent être déployés parallèlement à des mesures proactives visant à promouvoir le développement socioéconomique, en particulier l'emploi des jeunes, et conjugués à des stratégies efficaces de réduction de la pauvreté et de prévention de la violence intercommunautaire.

Les jeunes sont souvent présentés comme les malheureuses victimes ou les auteurs du terrorisme. Cependant, comme nous l'avons vu dans toute l'Afrique, les jeunes sont en première ligne pour réclamer des changements et de meilleures perspectives d'avenir. Ils sont nos partenaires les plus solides en matière de développement socioéconomique. Nous devons être à l'écoute de leurs espoirs et de leurs inquiétudes concernant l'avenir. Plus important encore, nous devons veiller à ce que les femmes et les jeunes participent activement et véritablement à la prise de décision à tous les niveaux de la société.

Le Conseil de sécurité n'a cessé de souligner la nécessité d'une mise en œuvre complète des cadres juridiques internationaux et des régimes de sanctions par tous les États Membres. Cela est en effet vital pour le renforcement de la coopération mondiale. Toutefois, il est tout aussi important que les parties prenantes reconnaissent que les pays en développement continuent à rencontrer d'énormes difficultés pour mettre en œuvre correctement ces cadres juridiques. Nous estimons qu'un renforcement

tangible des capacités et une assistance technique sont nécessaires pour contribuer à l'application efficace des cadres juridiques internationaux et pour aider les États Membres à garder une longueur d'avance dans la lutte contre la menace terroriste qui ne cesse d'évoluer.

La montée du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique continue de causer d'énormes pertes en vies humaines et des destructions à grande échelle. L'ONU doit continuer à renforcer son partenariat avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales, grâce au dialogue, à l'assistance technique et à des activités communes pour répondre aux menaces terroristes. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine autour de la campagne visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, un projet phare de l'Agenda 2063, doit être encore renforcé et étendu à d'autres domaines, conformément à l'ensemble des cibles définies au titre des objectifs de développement durable.

Les changements climatiques intensifient la concurrence autour de ressources de plus en plus rares, ce qui entraîne des conflits entre communautés et ouvre des brèches susceptibles d'être exploitées par les terroristes. Le terrorisme, comme les changements climatiques, a des effets qui transcendent les frontières nationales. Il nous faut une coopération interétatique robuste pour empêcher les marchands de terrorisme de trouver des lieux de repli. Une coopération régionale plus forte est requise s'agissant des échanges d'informations et de renseignements et des mécanismes de gestion conjointe des frontières. Cette coopération pourrait également se concrétiser par une intégration économique régionale, ou par l'élaboration de projets d'infrastructure communs et de couloirs d'investissement.

La Corne de l'Afrique a ouvert un nouveau chapitre plus positif. Les pays de la région ont engagé une étroite coopération pour consolider la paix et promouvoir le développement économique et social, notamment par un plan complet visant à combattre et à neutraliser le terrorisme et d'autres menaces auxquelles ils sont communément confrontés, telles que les trafics d'armes, de drogues et d'êtres humains. La communauté internationale doit encourager et appuyer ces efforts.

Les Chabab continuent de semer la destruction en Somalie et de faire peser une grave menace sur l'ensemble de la région. Ils conservent une importante capacité de générer des revenus et de mener des attaques meurtrières. Pour éliminer cette menace une fois pour toutes, nous devons continuer à soutenir la Mission de l'Union africaine en Somalie, investir dans le renforcement des capacités de l'Armée nationale somalienne et intensifier notre appui au Gouvernement somalien en cette année électorale décisive.

L'Autorité intergouvernementale pour le développement s'emploie à coordonner une riposte régionale à la menace du terrorisme par le biais de sa stratégie régionale globale, conformément au Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Les partenaires internationaux doivent intensifier leurs efforts par un soutien technique et un renforcement des capacités, notamment dans les domaines impliquant des communications stratégiques.

Enfin, l'Éthiopie a engagé des réformes juridiques, économiques et politiques considérables. Un certain nombre de lois répressives, telles que l'arrêté sur les organisations caritatives et les sociétés, la loi antiterroriste, la loi électorale nationale et l'arrêté sur les médias, ont été révisées et fondamentalement modifiées pour combler les lacunes de mise en œuvre des mesures antiterroristes. Des mesures ont également été prises pour établir un système de responsabilisation en cas de graves violations des droits humains, et pour accélérer la réforme du système de justice pénale et des services de sécurité, afin de les rendre indépendants de tout contrôle ou influence politiques.

Nous avons conscience qu'il ne nous faut pas nous reposer sur les lauriers de nos modestes succès. Mon gouvernement est déterminé à mettre en place un système de gouvernance juste et équitable qui défende réellement les droits des citoyens et veille à ce que les avantages du développement économique soient partagés de manière égale par tous nos citoyens.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souligner l'attachement de l'Éthiopie au multilatéralisme, à la collaboration antiterroriste et aux partenariats régionaux pour remédier aux causes profondes structurelles de l'extrémisme et du terrorisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Doualeh (Djibouti) : D'emblée, je souhaiterais m'associer aux délégations qui m'ont précédé pour féliciter la délégation de la République populaire de Chine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Djibouti exprime sa gratitude pour la tenue de cet important débat, ainsi que pour la qualité de la note conceptuelle (S/2020/161, annexe). Nous remercions Mme Rosemary DiCarlo, l'Ambassadrice Fatima

Kyari Mohammed et M. Abdoulaye Mar Dieye pour leurs contributions.

Djibouti réitère sa condamnation la plus forte suite à la tentative d'assassinat menée contre la personne du Premier Ministre soudanais, M. Abdalla Adam Hamdok.

Le fléau que constituent le terrorisme et l'extrémisme en Afrique n'a fait que croître progressivement depuis le début des années 90. Le continent est plus particulièrement gravement préoccupé par l'intensification des actes terroristes. L'année 2019 a été particulièrement meurtrière avec un nombre alarmant de victimes tombées sous les balles des terroristes. Nous ne disposons à ce jour pas de chiffres fiables; nous n'avons que des estimations. Nous gagnerions à mener une analyse statistique tant des schémas d'attaque des groupes terroristes, que de la nature des groupes terroristes et des réponses apportées jusqu'à aujourd'hui, en utilisant des stratégies analytiques innovantes.

Le trente-troisième Sommet des chefs d'État de l'Union africaine qui a eu lieu les 9 et 10 février dernier à Addis-Abeba a consacré l'année 2020 comme l'année au cours de laquelle le continent s'engagerait à « Faire taire les armes ». À cet égard, des développements positifs sont à relever, dont le dernier en date en provenance du Soudan du Sud, où vient d'être formé le Gouvernement de transition d'union nationale, dans le délai que s'étaient imposés les différents acteurs sud-soudanais.

Cependant, la menace terroriste constitue le plus grand péril à la mise en œuvre de la stratégie continentale en ce qu'elle remet en question les avancées encourageantes enregistrées dans le domaine de la gestion des crises et des conflits. Plus grave encore, le flux sans cesse croissant des combattants terroristes étrangers en provenance d'autres régions du monde, venus alimenter les groupuscules déjà présents sur le continent africain, ont permis à ces derniers de renforcer leurs capacités d'adaptation et de mutation, mais également de diversifier leurs sources de financement.

Les forces africaines déployées sur le terrain sont confrontées à une guerre asymétrique menée par des acteurs non étatiques qui disposent de plus en plus de moyens. Il nous faut urgemment trouver des solutions adéquates à la situation intenable des forces de maintien de la paix africaines sous-équipées et qui doivent pourtant assurer le contrôle et la sécurité de vastes territoires. Il est à souligner également la croissance exponentielle du recours par ces groupes terroristes aux engins explosifs improvisés, aux attaques terroristes visant à faire un maximum de victimes (« *mass casualty terrorism* ») et aux assassinats ciblés.

Face à cette situation, le trente-troisième Sommet des chefs d'État de l'Union africaine a entériné la décision – qui fera date et qui résulte de la recommandation du Conseil de paix et de sécurité, dont Djibouti assurait la présidence pour le mois de février 2020 – de déployer, en concertation avec les ministres de la défense du Groupe de cinq pays du Sahel, une force africaine opérationnelle de 3 000 soldats dans la région du Sahel.

L'Afrique s'est mobilisée et est déterminée à lancer une action commune contre les groupes terroristes afin de définitivement les éliminer. Elle sollicite cependant l'appui total et sans réserve de la communauté internationale, en particulier les membres du Conseil de sécurité. Aussi, qu'il me soit permis de saisir cette opportunité pour réitérer l'appel du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à l'endroit du Conseil de sécurité de l'ONU, pour qu'il prenne, conformément à son mandat, de nouvelles mesures correspondant à la gravité de la menace dans la région du Sahel et dans le bassin du lac Tchad.

La région de l'Afrique de l'Est, à laquelle appartient mon pays, a été, dès les années 90, l'une des premières à subir de plein fouet les assauts idéologiques et les attentats perpétrés par les groupes extrémistes et terroristes tels que Al-Qaida et les Chabab, ayant fait aujourd'hui allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant. Ayant pris la mesure du rôle funeste des groupes prônant des idéologies extrémistes, la République de Djibouti contribue, depuis les années 2000, aux efforts régionaux, continentaux et internationaux visant à lutter contre le fléau du terrorisme et de la piraterie maritime dans le golfe d'Aden.

Afin de faire face à cette menace en perpétuelle mutation, les autorités djiboutiennes ont continuellement veillé à maintenir la plus grande vigilance au travers d'un triptyque alliant un dialogue théologique permettant la diffusion des idéaux religieux favorisant une immunisation de la pensée contre les discours extrémistes; l'investissement massif dans les secteurs sociaux prioritaires; et, enfin, le renforcement de l'arsenal juridique et du dispositif préventif. Cela étant, l'adaptation constante et le haut degré de vigilance qu'impose cet impérieux défi nécessitent des ressources financières et technologiques conséquentes.

Afin d'éradiquer le terrorisme et les groupes extrémistes, nous pensons que les pays en développement, particulièrement les pays africains, devraient davantage

bénéficier d'un soutien financier durable et d'un transfert de technologie approprié. Nous souhaiterions soumettre quatre types d'action.

Premièrement, il faut respecter les engagements en matière d'aide au développement, afin de répondre de manière adéquate aux objectifs de développement durable, car les premières victimes de l'embrigadement idéologique des groupes terroristes et extrémistes sont souvent des personnes se trouvant dans des situations de vulnérabilité intellectuelle ou sociale et qui sont exploitées afin de servir les sinistres desseins des groupes terroristes.

Les jeunes demeurent une cible privilégiée. Ce n'est pas une coïncidence si le nom des Chabab, le groupe terroriste qui sévit en Somalie, signifie en langue arabe « les jeunes ». Dans cette guerre contre la terreur, le partage d'expériences, la coordination et la réactivité sont les éléments clefs des décisions politiques que nous devons prendre à l'unisson.

Aussi serait-il opportun que nous commencions à examiner l'opportunité de l'installation d'une antenne du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies auprès du siège de l'Union africaine. Enfin, il est fondamental que l'on puisse veiller à assurer une prévisibilité dans le financement des opérations de maintien de la paix.

Pour conclure, si l'on ne prend garde, le continent africain pourrait devenir la plaque tournante du terrorisme transnational. Cette menace, qui nous préoccupe tous au plus haut niveau, est de plus en plus complexe, dynamique, mieux structurée et en perpétuelle mutation. Seule une organisation supérieure à celle de ce groupe pourra constituer une réponse durable, d'où l'urgence d'une mobilisation collective. L'exhortation est pressante, l'enjeu est vital.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Guinée.

Mme Kaba (Guinée) : Je voudrais féliciter la République populaire de Chine pour sa présidence du Conseil de sécurité et la remercier pour le choix du thème de cette séance relative à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique, qui est un sujet brûlant. Je voudrais également féliciter Mme Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Abdoulaye Mar Dieye, Conseiller spécial de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le terrorisme apparaît aujourd'hui comme un phénomène mondial qui met à rude épreuve les efforts des États dans leurs actions régaliennes de défense du territoire, des citoyens et de leurs biens. Le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau en Afrique. Il s'est progressivement installé sur le continent, en proie à des conflits destructeurs, aux changements climatiques et à la pauvreté endémique. Dans un tel contexte, les activités terroristes prospèrent à une vitesse incroyable en minant les efforts des États pour la promotion de la paix et de la sécurité.

Le terrorisme et l'extrémisme violent sont des défis auxquels l'Afrique est confrontée depuis de nombreuses années sans pouvoir y apporter une solution, en raison de leurs causes multiples et complexes ainsi que de l'évolution permanente des stratégies mises en œuvre par les groupes terroristes dans les espaces transnationaux. Les activités menées par Daech, Al-Qaida au Maghreb islamique, les Chabab et Boko Haram, dans le bassin du lac Tchad, et par les différents mouvements terroristes qui opèrent dans le nord du Mali et d'autres mouvements en Afrique, nous interpellent sur la nécessité de trouver des stratégies adéquates de lutte contre le phénomène à l'échelle internationale.

En effet, le bilan des activités terroristes en Afrique s'évalue en milliers de victimes civiles et militaires et en millions de déplacés, avec un retrait des services étatiques dans les zones affectées. Cette situation compromet dangereusement les efforts de développement et contraint les États à allouer une part substantielle de leurs budgets aux dépenses de sécurité, au détriment du développement économique et social.

Il est regrettable de constater que face aux événements tragiques survenus en Afrique et ailleurs dans le monde, avec leur cortège de pertes en vies humaines, de destruction d'infrastructures, de crime organisé, de trafic de stupéfiants et de déplacements massifs de populations, la communauté internationale peine à trouver une définition consensuelle et une réponse appropriée au terrorisme. Cette lacune est l'un des obstacles à la mise en œuvre d'une stratégie globale et efficace de lutte contre ce fléau. Les défis sécuritaires liés aux activités des groupes terroristes, le crime organisé, la piraterie et les violences communautaires menacent la sécurité et la stabilité en Afrique.

Il est grand temps que le Conseil de sécurité accorde toute l'attention qu'il faut à la lutte contre le terrorisme en Afrique, au regard de l'ampleur et de la complexité des mouvements terroristes qui y opèrent. Le

continent africain est confronté à des défis socioéconomiques et sécuritaires importants. Il est nécessaire dans ce cadre de faire l'évaluation des efforts de lutte contre le terrorisme entrepris dans le cadre de l'Union africaine et d'aider à proposer des pistes de solutions pour renforcer les actions de l'Union africaine dans son combat contre le terrorisme.

Dans ce cadre, ma délégation considère que la lutte contre le terrorisme en Afrique doit mettre l'accent sur un certain nombre de mesures, notamment la prévention et le règlement pacifique des conflits; la résolution urgente, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, des conflits qui persistent; la mise en œuvre effective des instruments pertinents sur la démocratie et la gouvernance, car l'enracinement effectif des valeurs et principes de la démocratie et du respect des droits de l'homme est une alternative sûre aux conflits qui secouent l'Afrique; une coopération renforcée entre les organisations régionales et l'ONU car la nature transfrontalière, la complexité et l'ampleur de la menace exigent de nouvelles approches dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent; le renforcement des capacités des forces armées africaines à travers la formation et l'équipement; le gel des avoirs et des sources de financement des activités terroristes sur le continent; le partage d'informations - la Guinée se félicite de la mise en place de l'Organisation africaine de coopération policière; le renforcement des procédures d'identification des combattants terroristes étrangers et de contrôle des passagers aux frontières; l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans la lutte contre ce fléau; la lutte contre la pauvreté endémique par la mobilisation des ressources indispensables à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial; le renforcement de la coopération sous-régionale et internationale; et la lutte contre le trafic illicite des armes légères, inscrite comme l'une des priorités de la stratégie de l'Union africaine intitulée « Faire taire les armes d'ici 2020 ».

Consciente du risque de propagation du phénomène terroriste dans sa sous-région, la Guinée a pris les mesures suivantes sur le plan national. Elle a mis en place en 2007 une cellule nationale de traitement des informations financières pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle a adopté la loi L-2019-033 portant sur la prévention et la répression du terrorisme, qui a été signée le 4 juillet 2019 et promulguée par le Président de la République. D'autre part, elle a adopté des politiques visant à la sensibilisation des populations sur le phénomène terroriste et à la lutte contre les discours de haine, en partenariat avec la société civile, les chefs religieux, les femmes et les jeunes.

Mon pays souhaiterait insister sur l'assistance et l'appui à apporter aux forces multinationales de lutte contre le terrorisme – notamment la Force multinationale mixte pour combattre Boko Haram, et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel – ainsi que le renforcement du partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU dans la lutte contre le terrorisme. Toutes ces mesures doivent s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les actions menées par le Secrétaire général, les organes spécialisés et les partenaires pour une mise en œuvre coordonnée et efficace de ces résolutions, ainsi que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, augurent un espoir dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique.

La mise en place du Plan de soutien de l'ONU au Sahel, destiné à 10 pays, dont la Guinée, est une approche novatrice du Secrétaire général qui vise à établir un lien étroit entre les questions de paix et de sécurité, les changements climatiques et la question du développement économique et social. Cette nouvelle approche des questions de paix, de sécurité et de développement contribuera à lutter contre l'extrême pauvreté, les inégalités et les effets pervers des changements climatiques, terreaux favorables au terrorisme.

C'est pourquoi le Président de la République de Guinée, M. Alpha Condé, a indiqué que c'est par le développement économique, le respect des droits de l'homme, la justice sociale et l'amélioration des conditions de vie des jeunes et des femmes que le terrorisme sera définitivement vaincu.

Le Président (*parle en chinois*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Je veillerai à ce qu'ils puissent prononcer leurs déclarations durant la séance de cet après-midi. J'assure également à tout le monde que les déclarations faites cet après-midi seront aussi importantes que celles de ce matin et qu'elles seront prises en compte sur un pied d'égalité lorsque le Conseil de sécurité adoptera des mesures de suivi.

La séance est suspendue à 13 h 10.